RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

30 ans D'ENGAGEMENT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RAPPORT ANNUEL 2021

52 histoires de transition

L'année racontée par les Adémiennes et les Adémiens

Ce document est édité par le Service Mobilisation Citoyenne et Médias de l'ADEME.

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Crédits photo: ADEME, DB Schenker, Getty Images, HysetCo, Jean Chiscano, Ministère de l'Intérieur/D.Mendiboure, OID, Sébastien Leban, Christine Ledroit Perrin, Unsplash, Damien Valente

Conception éditoriale et graphique: bearideas

Impression: Imprimé sur du papier recyclé Ecolabel européen en France - Imprimerie de la Centrale à Lens, 62300 Lens

Brochure réf. 011804

ISBN: 979-10-297-0353-9 - Mars 2022

Dépôt légal: ©ADEME Éditions, Mars 2022

AVANT-PROPOS

Face aux menaces du réchauffement climatique, face à l'extinction de masse de la biodiversité, face au retour de la guerre en Europe qui met en évidence notre dépendance aux énergies fossiles, il n'existe qu'une alternative : accélérer la transition écologique, à toutes les échelles, individuelle comme collective.

Cette transition ne peut se contenter d'une adaptation à la marge des manières de faire. La pandémie de la Covid-19 qui a frappé durement le monde a également montré que les certitudes, les dogmes et les idées reçues pouvaient vaciller en l'espace d'un instant. Ainsi, nous avons une responsabilité et une fenêtre de tir historiques pour relever le plus grand défi de l'histoire humaine, pour transformer en profondeur nos manières de produire, de travailler, de se déplacer et de vivre.

Barbara Pompili,
Ministre de la Transition écologique

« Un changement de civilisation qui touche au cœur de notre économie, de notre société et de nos modes de vie. »

Depuis près de trente ans, l'Agence de la transition écologique, l'ADEME, joue un rôle absolument essentiel de promotion de l'innovation, de mobilisation des acteurs, de financement des projets. Depuis près de trente ans, l'ADEME est la référence scientifique et technique des pouvoirs publics et de nos concitoyens en matière de politiques publiques écologiques. Depuis, elle n'a cessé d'élargir ses champs de compétences.

Elle a pris, avec le Plan de relance, une nouvelle dimension. Pas moins de deux milliards d'euros lui ont été confiés pour accélérer la décarbonation de l'industrie, développer l'économie circulaire, faire émerger des écosystèmes autour de l'hydrogène vert, initier de nouveaux modèles pour la réhabilitation des friches industrielles.

Le cap est clair. Il implique un changement de civilisation qui touche au cœur de notre économie, de notre société, mais aussi de nos modes de vie. Il s'agit de construire une France du mieux-produire, du mieux-construire, et de l'emploi durable dans les territoires.

Il n'existe pas de mode d'emploi pour une telle transformation. Chaque jour, l'ADEME et son millier d'agents contribuent à l'écrire et à le faire connaître sur le terrain, avec constance et détermination aux côtés des élus, des chefs d'entreprises et des citoyens.

Le résultat, c'est une vaste collection de réalisations concrètes au bénéfice de la transition écologique de notre pays. 52 de ces belles histoires sont présentées dans ce rapport, preuve qu'il n'y a pas de fatalité et que le chemin tracé par l'ADEME depuis trente ans continue à s'élargir.

SOMMAIRE

Raconter l'année grâce à celles et ceux qui l'ont faite, c'est la promesse de l'édition 2021 de notre rapport annuel.

Derrière nos appels à projets, nos guides techniques et nos rapports prospectifs, derrière les subventions allouées et les plateformes numériques de l'ADEME, il y a près de 1000 Adémiennes et Adémiens, experts, enthousiastes, engagés, déterminés à faire progresser chaque jour la transition écologique auprès de nos parties prenantes : entreprises, collectivités, citoyens, associations…

L'édition 2021 de notre rapport annuel leur donne la parole tout en les mettant en lumière.

Albane, Anne, Annick, Céline, Claire, Florence, François, François à nouveau, Jérôme, Jessica, Lisa, Martin, Sandy et Valérie, 14 Adémiennes et Adémiens, issus d'une diversité de métiers, de régions et d'expertises, décryptent en binôme les temps forts et les enjeux de l'année écoulée.

Bonne lecture à vous, et un grand merci à eux !

10 **AU CŒUR DU PLAN DE RELANCE**
PAR ANNICK ET SANDY

18 **DANS LA RECHERCHE ET LA PROSPECTIVE**
PAR VALÉRIE ET ALBANE

26 **AVEC LES COLLECTIVITÉS**
PAR ANNE ET JÉRÔME

34 **AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES**
PAR LISA ET FRANÇOIS

42 **POUR LES CITOYENS**
PAR CLAIRE ET MARTIN

50 **FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
PAR CÉLINE ET FRANÇOIS

58 **L'ADEME DE L'INTÉRIEUR**
PAR JESSICA ET FLORENCE

EDITO

« Engagements financiers, mobilisation humaine, expertise technique : une année exceptionnelle »

Interview avec Arnaud Leroy, Président-directeur général de l'ADEME

Le fait marquant de l'année 2021 ?

À l'instar de 2020, les conditions de travail en 2021 ont bien sûr été marquées par un contexte hors norme, du fait de la Covid-19 et de l'extension du télétravail.

Mais l'année 2021 est surtout pour l'ADEME une année sans précédent en matière de financement, de mobilisation humaine et de rayonnement de notre expertise. Ce triptyque a été sollicité comme jamais dans l'histoire de l'Agence.

Cette année exceptionnelle en quelques chiffres ?

2021, c'est plus d'un milliard d'euros d'engagements financiers de l'ADEME en faveur de la transition écologique, dans le cadre notamment du Plan de relance. C'est l'intégration de plus d'une centaine de personnes, pour nous renforcer de manière exceptionnelle dans ce contexte.

Cela signifie que, malgré la Covid-19 et dans ce contexte de télétravail, nous avons réussi à tenir nos engagements, à répondre aux attentes et aux sollicitations, qui n'ont jamais été aussi nombreuses, et cela grâce à la mobilisation sans faille des Adémiennes et des Adémiens. C'est pourquoi je suis très heureux que leur parole occupe le devant de la scène de notre rapport d'activité cette année.

Cette réussite, c'est aussi la démonstration de la grande agilité du modèle des agences de l'État et des opérateurs, dont je suis un fervent défenseur. Ce milliard d'euros engagé, c'est une somme investie sur l'ensemble des territoires, pilotée au plus près des besoins grâce à notre forte ramification territoriale.

C'est aussi la démonstration de l'importance de la transition écologique dans la relance économique…

30 % du Plan de relance sont fléchés vers la transition écologique. À l'échelle mondiale – et des évaluations l'ont confirmé –, le plan français a été noté parmi les plus engagés écologiquement. Et par notre mobilisation, nous avons aidé à donner corps et vie à cette promesse d'un Plan de relance « vert ». Acteurs économiques, territoriaux, etc. les porteurs de projets se sont mobilisés et ont répondu aux différents dispositifs portés par l'ADEME. Mais nous sommes aussi allés les chercher : en activant de nouveaux relais, tels les réseaux patronaux, en allant parler à de nouveaux publics, et je pense en particulier aux jeunes agriculteurs (sur la question de leur bilan carbone) ou encore en nous emparant de nouvelles thématiques comme le tourisme durable.

Depuis son lancement en juin 2020, 25 000 comptes clients ont été créés sur notre plateforme numérique agirpourlatransition.ademe.fr, qui est désormais la porte d'entrée vers tous nos services.

Le rôle confié à l'ADEME dans le cadre du Plan de relance témoigne-t-il d'une nouvelle ambition pour l'Agence ?

Il y a assurément une évolution de l'ADEME. D'une agence très tournée vers l'expérimentation, le curseur se déplace vers une mission d'accompagnement, de déploiement… On ne peut plus aujourd'hui appeler à une accélération et une massification de la transition écologique sans y prendre une part active ! Acteur pivot du Plan de relance, l'ADEME sera demain un opérateur clé de France 2030.

> *« Ce qui est un invariant de l'histoire de l'ADEME, c'est la fiabilité de son expertise technique. Et ce qui fait sa force, c'est d'allier cette expertise à des moyens humains et financiers »*

La marque ADEME compte : elle est connue, reconnue, et on vient de plus en plus la chercher.

2022 marquera les 30 ans de l'Agence. Qu'est-ce qui n'a pas changé en 30 ans ?

Ce qui est un invariant de l'histoire de l'ADEME, c'est la fiabilité de son expertise technique. Et ce qui fait sa force, c'est d'allier cette expertise à des moyens humains et financiers. Nous sommes la plus grande agence de la transition écologique de l'Union européenne !

Et à la différence d'autres acteurs, notre rôle n'est pas dans la réglementation, mais davantage dans l'accompagnement : construire les conditions de la transition écologique avec les collectivités, les entreprises, le grand public… Notre programme « Territoires engagés transition écologique », qui a déjà embarqué plus de 300 collectivités couvrant 30 millions d'habitants, en est une belle illustration. L'histoire de l'Agence, c'est aussi une histoire de constante adaptation aux attentes et besoins de la société pour accompagner chacun dans cet immense défi qu'est l'atteinte de la neutralité carbone, aujourd'hui devenue la boussole universelle.

Notre expertise, elle, est plus forte et plus essentielle que jamais. 2021, c'est aussi la publication de *Transition(s) 2050*, 700 pages pour décrypter, analyser et éclairer les leviers et scénarios de cette neutralité carbone. Une publication de salubrité publique, où l'on démontre que la transition écologique n'est pas qu'une affaire énergétique, et va bien au-delà : puits de carbone, services environnementaux, logement, alimentation, mobilité et bien sûr organisation territoriale !

Un défi pour demain ?

Les défis sont multiples et parfois imprévisibles. Mais une chose à laquelle je crois, c'est la nécessité de travailler toujours plus sur l'enjeu de l'adaptation au changement climatique. Nous avons fait un très gros travail sur les enjeux d'atténuation, et l'un des défis à venir réside dans notre capacité à penser et favoriser l'innovation dans les champs de l'adaptation.

Il est évident que le changement climatique va plus vite qu'on n'aurait pu l'imaginer. Nous avons créé il y a quelques années une Direction de l'adaptation au sein de l'Agence. À nous d'imaginer de nouveaux dispositifs d'adaptation et d'être au rendez-vous de ces attentes.

LE MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR DE L'ADEME

RESSOURCES

906
collaborateurs
(dont 361 en directions régionales)

41 % d'hommes **59 %** de femmes

Budget 2021
1,685 Md€
d'engagements réalisés par l'ADEME dont **592 M€** dans le cadre du Plan de relance

33 sites, représentant
1,93 GWh
d'énergie consommée*
(électricité et gaz)

-18 % par rapport à 2019
308 tonnes
équivalent CO_2 d'émissions de GES

→ Signature d'accords-cadres avec l'Anses et l'Inria

→ Obtention du label numérique responsable

→ L'ADEME est membre du club développement durable des établissements publics

MISSIONS

À l'ADEME, nous mobilisons et accompagnons les acteurs économiques, les territoires et les citoyens pour rendre possible la transition écologique vers une société sobre et solidaire, créatrice d'emplois, plus humaine et harmonieuse.

Outils pour agir
→ Publications et données
→ Formations
→ Méthodologies

Animation
→ Événement
→ Mise en réseau des écosystèmes territoriaux et économiques
→ Partenaires / Relais

Une offre complète

Conseil et expertise
→ Auprès des citoyens, des acteurs publics et des entreprises

Financement
→ Des aides adaptées à la maturité des projets

Qualité de l'air
Bâtiments
Accompagnement des trajectoires bas-carbone et d'adaptation au changement climatique
Sites et sols pollués
Énergies renouvelables et de récupération
Mobilité / Transports
Bioéconomie durable
Changement de comportement et montée en compétences des acteurs
Entreprises / Industrie
Économie circulaire

IMPACT EN 2021

Entreprises

681 diagnostics
éco-Flux

8 dispositifs
communs ADEME-Bpifrance

253 entreprises
engagées dans la démarche ACT® d'évaluation de leur stratégie climat

172 entreprises adhérentes
au Club ADEME International

Près de
800 entreprises membres
de la communauté Coq Vert

100
contrats Volontariat Territorial en Entreprises (VTE) vert

Collectivités

416 collectivités
accompagnées dans une stratégie climat, air, énergie, économie circulaire et aménagement durable via les CTE (contrats de transition écologique) ou le programme « territoire engagé pour la transition écologique » (321 collectivités)

164 M€
contractualisés avec les régions

152 projets
« alimentation durable » soutenus

Citoyens

95 %
de la population française a accès à une information et un conseil personnalisés sur la rénovation de l'habitat, via les espaces conseil France Renov'

269 projets
de production d'énergie renouvelable citoyenne

Global

7 436 projets
de transition écologique soutenus

732 380 t
d'équivalent CO_2 évitées grâce à ces projets, soit l'équivalent de 732 380 vols A/R Paris New-York pour 1 personne

3,4 TWh
d'énergie renouvelable produites annuellement par les installations aidées par le Fonds Chaleur, soit l'équivalent de la consommation d'énergie de 350 000 ménages

2,6 Mt
de déchets stockés évités grâce aux projets soutenus par le Fonds économie circulaire, soit l'équivalent de 215 956 camions-poubelles

29 M€
engagés dans des programmes de recherche

50 thèses
retenues, dont 46 cofinancées

Près de
1 M de visites
sur la plateforme numérique Agir pour la transition écologique

ADEME

15 589 h
de formation (collective et individuelle)

89/100
index d'égalité salariale 2021*

47 % rail
39 % air
13 % route
3 557 000 km
parcourus pour les déplacements professionnels
(- 61 % de km par rapport à 2019)

7,8/10
indice de satisfaction générale des bénéficiaires de l'ADEME

* Uniquement les bâtiments.

* Calculé sur les données 2019.

AU CŒUR DU PLAN DE RELANCE

SANDY MAUREEMOOTOO
Coordinateur Plan de relance
Direction régionale Île-de-France
Adémien depuis 2021

ANNICK DESGOUTTES
Coordinatrice du Plan de relance
Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes
Adémienne depuis 1989

Au cœur du Plan de relance… la transition écologique ! Avec un budget d'intervention doublé sur la période 2021-2022, l'ADEME est un opérateur clé de «France Relance». Un programme synonyme de changement d'échelle pour l'Agence dans l'impact de son action sur le terrain.

PLAN DE RELANCE 01

Développer le recours aux plastiques recyclés !

Omniprésent dans notre quotidien, le plastique est une matière fortement consommatrice de ressources fossiles et sa fin de vie génère des impacts majeurs sur la biodiversité. Face à ces enjeux, l'ADEME se mobilise sur plusieurs fronts, dont celui de l'intégration des matières plastiques recyclées (MPR) dans les processus de production. En effet, régénérer et réincorporer dans un nouveau cycle industriel une tonne de plastique recyclé à la place de plastique vierge permet une réduction de gaz à effet de serre entre 1 300 et 2 200 kg eq. CO_2.

Pour aider les industriels dans cette dynamique, l'ADEME a lancé un appel à projets dédié, « ORPLAST » (Objectif Recyclage PLASTiques). Après deux premières vagues en 2016 et 2018, une troisième édition a été instruite en 2021 dans le cadre du volet « Économie circulaire » de France Relance. Elle a été lancée pour contribuer, au sein d'une enveloppe d'environ 250 M€ avec d'autres mesures (collecte hors foyer, centres de tri modernisés, réemploi, réduction des emballages à usage unique, etc.), à atteindre les objectifs de la loi antigaspillage pour une économie circulaire sur la réduction et le recyclage des plastiques. Cette nouvelle session s'est adressée d'abord à tous les plasturgistes, PME et grandes entreprises souhaitant investir pour augmenter le taux de MPR incorporées dans leurs produits, en substitution totale ou partielle du plastique vierge. Pour équilibrer l'offre et la demande françaises de MPR, cette session comprenait aussi un volet dédié aux régénérateurs qui recyclent mécaniquement les déchets plastiques en matières réincorporables par les plasturgistes.

En 2021, ORPLAST a permis de financer 142 projets pour 56 M€ d'aides, correspondant à 236 kilotonnes de plastique régénérées et 105 kilotonnes réincorporées par an. Deux nouvelles relèves de budget en avril et septembre 2022 permettront d'instruire et financer de nouveaux projets. Un partenariat avec les organismes de formation CT IPC et Polyvia permet d'accompagner les plasturgistes dans leurs démarches de projet et de demande d'aide.

PAR ANNICK ET SANDY

L'impact du Plan de relance : les exemples du Grand Est et de l'Île-de-France

PLAN DE RELANCE 02

JEAN ROTTNER,
Président de la Région Grand Est

MARC GUILLAUME,
Préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

Jean Rottner, Président de la Région Grand Est et Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris, échangent sur l'impact et la territorialisation du Plan de relance, à travers leurs expériences respectives.

Quels sont les principaux enjeux en matière de transition écologique qui se posent à l'échelle de votre territoire ?

Jean Rottner : L'enjeu de la décarbonation est essentiel pour un territoire comme le Grand Est dont l'industrie joue un rôle clé. Ce secteur est un véritable gisement de réduction de l'impact environnemental de nos activités de production, mais aussi de gains de productivité pour nos entreprises. Le déploiement de l'hydrogène vert et décarboné est également un axe stratégique sur lequel nous avons une ambition forte, liée à notre positionnement géographique au cœur de l'Europe et dans une perspective de développer notre souveraineté énergétique. Nous pouvons également mentionner les mobilités durables : renforcer le transport ferroviaire, convertir les flottes captives aux énergies renouvelables, promouvoir le fret fluvial « propre » sont autant de chantiers que nous avons ouverts.

Marc Guillaume : Avec France Relance, l'État a pu apporter un soutien exceptionnel à la reconquête des friches en Île-de-France. Sur le fonds national doté de 589 M€, 108 M€ ont été mobilisés en Île-de-France. Deux appels à projets consacrés au recyclage foncier des friches ont permis d'accélérer des projets dotés d'un programme de construction de logements ou de locaux d'activités qui ne pouvaient aboutir faute d'équilibre économique, notamment en raison des surcoûts liés au traitement des friches. Cet accompagnement de l'État a permis de soutenir des opérations sur des espaces déjà artificialisés et ainsi d'éviter l'artificialisation de terrains naturels ou agricoles.

Grâce à une action coordonnée avec l'État, l'ADEME a également contribué à cet élan inédit en consacrant plus de 6 M€ d'aides à des projets de travaux et d'études destinés à la préparation des travaux de dépollution des friches en Île-de-France.

Comment définir votre collaboration avec l'ADEME dans le cadre du Plan de relance et comment maintenir cet élan ?

J.R. : En Grand Est, le partenariat avec l'ADEME est quotidien, solide et efficace. Il est même souvent qualifié d'exemplaire et d'inédit par l'ensemble des régions. Le programme « Climaxion », par exemple, que nous conduisons en commun depuis de nombreuses années, offre un « guichet unique » d'aides en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments, du développement des énergies renouvelables et de récupération, de l'économie circulaire et l'économie de ressources.

Les enjeux de notre partenariat sont multiples ! Intensifier les actions en accompagnement des projets de décarbonation, complémentarité forte sur l'extension des consignes de tri, appel à projets important en faveur des déchets du BTP afin de mieux les valoriser, car leurs marges de progression sont conséquentes.

MG : Le déploiement du Plan de relance en Île-de-France a été l'occasion pour l'ADEME d'intervenir auprès de l'État décentralisé comme un opérateur de proximité et de confiance à travers, en particulier, la désignation de référents territoriaux, la réalisation de restitutions opérationnelles régulières, l'organisation de réunions d'échanges et d'un séminaire régional avec les équipes de l'ADEME et le réseau des sous-préfets franciliens en charge de la relance.

France Relance s'appuie en partie sur des actions déjà bien ancrées sur le territoire francilien et a permis un continuum de l'action de l'État en faveur de l'environnement. L'intervention de l'ADEME en Île-de-France sur les sujets de la transition écologique renforce des orientations pluriannuelles et programmatiques de la région, comme le soutien au développement de l'économie circulaire. En 2021, au total, ce sont plus de 300 projets qui ont pu être financés à hauteur de 93 M€ d'aides.

Quels sont les premiers effets du Plan de relance perceptibles dans votre région ?

J.R. : Notre Plan de relance « Business Act Grand Est » développé en partenariat avec l'État porte ses fruits. Un exemple parmi d'autres : nous lançons justement en ce début d'année 2022 la plateforme So-Rezo avec l'ADEME Grand Est, qui a pour objectif de concrétiser plus de 2500 mises en relation d'ici 2025 et de proposer 100 solutions au service des acteurs de la transition énergétique et du développement durable. Pour répondre aux enjeux climatiques de demain, il nous faut mobiliser tous les acteurs, et cela passe par l'innovation.

Par ailleurs, notre région est la 1re pour les biocarburants, et de nombreux acteurs investissent nos territoires en matière de bioéconomie, secteur qui est un marqueur fort de notre relance régionale.

MG : L'économie régionale a été particulièrement touchée par la crise sanitaire. Dans ce contexte, les acteurs franciliens ont su mobiliser toutes les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement : plus de 570000 demandes d'activité partielle ont été traitées, représentant un montant de près de 12 milliards d'euros indemnisés. Plus de 2 millions d'aides du fonds de solidarité ont été accordées. Enfin, 150000 entreprises franciliennes ont bénéficié du prêt garanti par l'État, ce qui représente un encours de plus de 51 milliards d'euros.

Première région économique de France, l'Île-de-France dispose par ailleurs d'un gisement considérable de TPE et de PME susceptibles d'être accompagnées par l'ADEME pour s'engager dans la transition écologique. À ce titre, France Relance a joué un rôle de catalyseur permettant à l'ADEME de toucher près de 96 % de primo bénéficiaires.

DÉCOUVREZ LA SUITE DE CET ENTRETIEN SUR
52histoires2021.ademe.fr

1,665 Md€
d'autorisation d'engagement pour l'ADEME au titre du Plan de relance entre 2021 et 2022.

642 M€
engagés au 31 décembre 2021, dont près du tiers engagé auprès de PME.

3 556
dossiers bénéficiaires, dont plus de 80 % sont des entreprises de toute taille.

2,340 M€
d'investissements générés par ces projets.

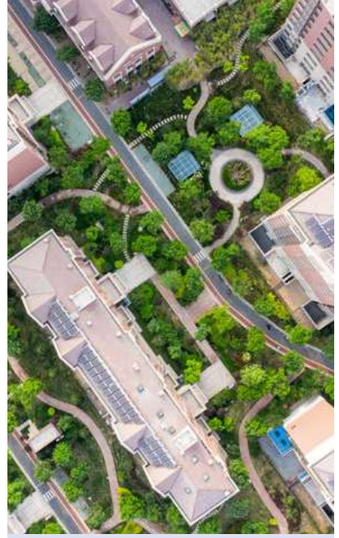

UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION LANCÉE EN PARALLÈLE DU PLAN DE RELANCE

La mise en œuvre du Plan de relance a été accompagnée d'une évaluation indépendante. Son objectif ? Estimer les impacts environnementaux et économiques en analysant les résultats obtenus lors de la première année de déploiement. La démarche employée combinait trois outils complémentaires de collecte et d'analyse d'informations.

- **Le bilan factuel** des financements accordés et des actions menées par l'ADEME en 2021 ;
- **Trois enquêtes** auprès des 2000 bénéficiaires du Plan de relance, des partenaires institutionnels, et des agents internes ;
- **La réunion de trois panels d'experts,** fédérations professionnelles, représentants d'industriels et de ministères pour un dialogue sur les aides aux PME, la décarbonation de l'industrie et le soutien à la filière plastique.

Elles ont constaté une bonne adéquation des mesures développées par l'ADEME aux attentes et besoins des entreprises bénéficiaires (80 % de satisfaction, dont 46 % de très satisfaites) ainsi qu'un fort effet sur la création d'emploi pour certaines mesures ciblées comme EETE Innovation. D'un point de vue environnemental, le Plan de relance a principalement eu pour effet de faire baisser les émissions de GES (90 % des projets) via la diminution de la consommation énergétique (électricité pour 64 % et énergie fossile pour 45 %), la consommation d'eau (16 %) et de matières premières (15 %).

PLAN DE RELANCE 03

Accélérer le développement du *slow tourisme*

De plus en plus apprécié des Français, le *slow tourisme* investit peu à peu les territoires ruraux. Ce concept, qui défend un tourisme durable s'appuyant sur les principes de sobriété et d'efficacité énergétique, de gestion du temps, d'éco-mobilité ou de protection des patrimoines naturels, est au centre d'un appel à projets porté par l'ADEME. Lancé en avril 2021 et doté d'un budget de 4 M€, il permet de soutenir financièrement des acteurs touristiques en zone rurale (TPE et PME, particuliers loueurs d'hébergements, opérateurs de tourisme, collectivités…) dans la conception d'offres et de services qui s'inscrivent dans le *slow* tourisme.

Cet appel à projets est l'un des trois volets du Fonds tourisme durable (50 M€) de France Relance, lancé en décembre 2020 par l'Agence. Également dédiés au monde rural, en particulier en montagne, à la Corse et à l'Outre-mer, les deux autres volets permettent à des professionnels de la restauration et de l'hébergement d'être accompagnés par des partenaires de l'ADEME pour réaliser un diagnostic et un plan d'action environnementaux sur ces territoires. Enfin, l'Agence a publié en juin 2021 le premier bilan des émissions de GES du tourisme en France. Un outil destiné à sensibiliser les acteurs du secteur et à participer à la structuration d'une politique de développement du tourisme durable.

Mettre la mobilité hydrogène sur la bonne voie

PLAN DE RELANCE 04

LOÏC VOISIN, Président de HysetCo

TARIEL CHAMEROIS, Directeur RSE - développement durable de DB Schenker

Dans le cadre de la stratégie nationale hydrogène et de France Relance, l'ADEME a lancé un appel à projets doté de 275 M€ pour la période 2021-2023 pour faire émerger des écosystèmes accélérant la production et l'usage de l'hydrogène décarboné dans les territoires. Illustration avec H24FP et DBeaut'Hy Truck, deux projets lauréats décryptés par ceux qui les ont portés : Loïc Voisin, Président de HysetCo et Tariel Chamerois, Directeur RSE - développement durable de DB Schenker.

→ Qui ?

Loïc Voisin : HysetCo est une start-up détenue par 5 partenaires[1] qui développe des solutions de mobilité légère hydrogène (taxis, véhicules utilitaires légers) comprenant l'accès au carburant et la gestion des flottes de véhicules.

Tariel Chamerois : Le projet DBeaut'Hy Truck est porté par DB Schenker, en association avec L'Oréal, Engie, Fraikin et l'entreprise E-Néo, spécialisée dans le retrofitting de véhicules thermiques en véhicules électriques.

→ Quoi ?

L.V. : Le projet H24FP vise à construire 6 nouvelles stations de distribution d'hydrogène en Île-de-France (dont 2 qui en produiront par électrolyse de l'eau), à alimenter près de 900 taxis (d'ici 2024) et à intégrer 200 véhicules à hydrogène au sein de la flotte de la Ville de Paris.

T.C. : Le projet DBeaut'Hy Truck consiste à convertir à l'électricité hydrogène 10 poids lourds diesel de 44 tonnes. Ils assureront des trajets de l'usine de Rambouillet de L'Oréal vers son entrepôt d'Orléans (622 km aller-retour), avec au retour un chargement de marchandises par DB Schenker pour son activité de messagerie. C'est une expérimentation dont le but est de développer l'économie circulaire en convertissant à l'hydrogène des camions diesel arrivés en fin de vie.

→ Quelle subvention de l'ADEME ?

L.V. : 21 M€ dont 6,50 M€ pour la Ville de Paris et 13,50 M€ pour HySetco

T.C. : 1,78 M€ qui couvriront 35 % du coût total du projet.

→ Quel accompagnement de l'Agence ?

L.V. : Il s'est écoulé un an entre notre première réponse et la signature du contrat avec l'ADEME. Durant toute cette période, nous avons été en interaction permanente avec ses équipes pour valider la pertinence du dossier et apporter des précisions qui seront autant de temps de gagné pour la suite. Les échanges ont été très constructifs. À aucun moment nous n'avons eu le sentiment de passer un examen. **C'est un vrai partenariat.**

T.C. : C'est la première fois que nous répondons à un appel à projets (AAP) de l'ADEME. Et grâce à la qualité de celui-ci, nous n'avons pas eu besoin de faire appel à un consultant, à la différence d'AAP ou d'autres acteurs. **Nous avons eu de nombreuses réunions avec l'Agence qui nous a challengés.** Une dynamique qui nous a permis d'enrichir notre dossier… et de devenir lauréat.

LE DÉCRYPTAGE DE SANDY

« L'appel à projets "Écosystèmes Territoriaux Hydrogène" a permis de donner un grand coup d'accélérateur à des projets sur les territoires ! En soutenant à la fois la production, la distribution et les usages tant pour les industriels que dans les collectivités, l'hydrogène a progressivement été intégré à leur stratégie, menant au développement d'écosystèmes toujours plus importants. »

[1] Air Liquide, Kouros, la Société du Taxi Électrique Parisien, Toyota, Total Énergies.

PLAN DE RELANCE 05

La reconquête des friches : objectif Zéro Artificialisation Nette

En limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, la reconquête des friches (habitat, industries, commerces à l'état d'abandon…) constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires. Pour l'encourager, un fonds de 300 M€ a été déployé fin 2020 dans le cadre de France Relance, avec le lancement de deux appels à projets, l'un piloté par les préfets de région, l'autre par l'ADEME. Ce dernier permet de financer 111 projets de recyclage de friches polluées pour un total de 30 M€. 36 d'entre eux, qui représentent 165 ha de friches et génèreront près de 300000 m² de logements et plus de 400000 m² de surfaces économiques, bénéficieront d'un financement pour leurs travaux, les autres étant accompagnés dans leur phase d'études.

Devant le succès de la première édition du fonds, une seconde a été lancée en juillet 2021. À la clé ? 280 M€ octroyés à 503 projets pour l'appel à projets régionalisé et 18 M€ pour celui de l'ADEME, que se partagera une première vague de 21 nouveaux lauréats.

PLAN DE RELANCE 06

Quand les agriculteurs agissent pour le climat grâce au « bon diagnostic carbone »

Depuis l'été 2021, les agriculteurs installés depuis moins de cinq ans peuvent se faire financer 90 % du diagnostic carbone de leur exploitation grâce au dispositif « Bon diagnostic carbone » piloté par l'ADEME et doté de 10 M€ dans le cadre du plan France Relance.

Ces bilans personnalisés, réalisés par 218 structures agréées par l'Agence, permettent aux jeunes agriculteurs d'identifier les mesures concrètes en faveur de l'environnement (pratiques pour réduire les émissions de GES et solutions pour augmenter le stockage de carbone dans les sols), et de l'adaptation au changement climatique de leur exploitation, tout en veillant à les intégrer à leur projet économique. Une fois le diagnostic réalisé, l'agriculteur pourra engager des démarches pour obtenir le Label bas-carbone[2] et voir ses efforts récompensés économiquement. Un objectif de 4000 diagnostics est visé en deux ans, dont 1000 premiers « Bons diagnostic carbone » signés fin 2021.

LE DÉCRYPTAGE D'ANNICK

« Accompagnés par leur chambre d'agriculture, 63 éleveurs bovins du Cantal ont adhéré à cette offre pour conjuguer réduction de leur empreinte carbone et performance de leur activité (autonomie protéique et fourragère, retour au sol d'effluents…). Une belle contribution à la transition climatique ! »

[2] https://www.ecologie.gouv.fr/label-bas-carbone

PLAN DE RELANCE 07

Soutenir la transition écologique des PME

Avec 30 milliards d'euros de budget, la transition écologique est au cœur du plan France Relance de l'État. Pour aider les PME à s'y engager, l'ADEME a lancé deux initiatives inédites en 2021, totalisant près de 50 M€ de dotations qui ont rencontré un succès immédiat : un guichet simplifié délivrant une aide financière pour aider les entreprises à engager leur transition écologique et un appel à projets destiné à accélérer la mise sur le marché de produits ou solutions innovants et respectueux de l'environnement.

Tremplin pour la transition écologique des PME

LANCEMENT : le 28 janvier 2021.

OBJECTIF : faciliter la transition écologique des petites entreprises.

AIDES : subventions forfaitaires comprises entre 5 000 et 200 000 € selon la nature des projets.

CIBLE : toutes les TPE - PME en France métropolitaine et en Outre-mer.

PROJETS AIDÉS : études et investissements dans tous les domaines de la transition écologique : études climat, écoconception, gestion des déchets, éclairage, isolation et chaleur renouvelables pour les bâtiments industriels, froid commercial…

AVANTAGES : guichet de financement en ligne, dossier de demande d'aide simplifié, instruction accélérée et versement d'une avance de 30 % dès la notification d'acceptation de l'aide par l'ADEME.

BILAN :

→ 2 000 entreprises soutenues dans la transformation de leur activité, dont 90 % d'entreprises financées pour la première fois et 85 % employant moins de 50 salariés.

→ 23,5 M€ d'aides versées par l'ADEME correspondant à plus de 3 000 actions et représentant un investissement total de 80 M€.

Appel à projets « Entreprises engagées pour la transition écologique » (volet innovation)

LANCEMENT : le 20 décembre 2020, 2 relèves de projets en janvier et avril 2021.

OBJECTIF : aider les entreprises à accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits ou nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l'environnement, sur la base de travaux d'innovation déjà réalisés.

AIDES : subvention forfaitaire de 100 000 € par entreprise.

CIBLE : PME en France métropolitaine et en Outre-mer.

PROJETS AIDÉS : conception et mise en place du processus de fabrication, investissements permettant l'industrialisation de l'innovation, commercialisation de la solution…

AVANTAGES : soutien intervenant une fois la phase de développement terminée, c'est-à-dire à une étape charnière où il est parfois délicat pour les entreprises de réunir les ressources nécessaires à un déploiement à grande échelle de leurs solutions.

BILAN :

→ 700 dossiers reçus et 232 entreprises accompagnées, issues de secteurs très variés : bâtiment, transports et mobilité, économie circulaire, énergies renouvelables, agriculture, industrie… Pour un montant total de 23,2 M€ d'aides versées.

LE DÉCRYPTAGE DE SANDY

« Les dispositifs "Tremplin" et "Entreprises engagées pour la transition écologique" ont connu un succès retentissant et ont permis d'accompagner un grand nombre d'entreprises sur une diversité de thématiques dans un contexte francilien particulièrement dynamique..
Ces formules se sont révélées gagnantes comme le démontrent l'augmentation du nombre de demandes et la possibilité d'octroyer des aides à plus de 90 % d'entreprises primo accédantes, confirmant ainsi le fort potentiel des TPE-PME à apporter des solutions disruptives aux défis de la transition écologique. »

Mission : décarboner l'industrie

PLAN DE RELANCE 08

50 % d'émissions de CO_2 en moins par an ! C'est la performance que va permettre l'investissement de 5,10 M€ dans une nouvelle ligne automatisée de traitement thermique combinant efficacité énergétique et électrification des procédés, par la société Setforge L'Horme (80 salariés) basée dans la Loire.

Tout en concourant à accroître la productivité et renforcer la qualité, ce projet contribue à réduire l'impact environnemental de l'entreprise spécialisée dans la forge à chaud de pièces de grandes dimensions, qui a récemment obtenu la certification ISO 50001 pour son système de management de l'énergie. Grâce à son efficacité énergétique améliorée, le nouvel équipement, qui sera opérationnel courant 2023, permettra d'économiser 206 MWh par an. Pour le financer, la PME qui réalise un chiffre d'affaires de 13 M€ peut compter sur une aide de 1,12 M€ obtenue après avoir concouru à l'un des appels à projets « biomasse-chaleur » lancés par l'ADEME dans le cadre du fonds de décarbonation de l'industrie (1,2 Md€) de France Relance.

Il s'ajoute aux dispositifs existants pilotés par l'ADEME, les premières sessions des appels à projets (« combustibles solides de récupération » et « efficacité énergétique et décarbonation des procédés ») qui avaient d'ores et déjà permis à la fin 2021 de sélectionner 141 lauréats pour 758 M€ d'aides représentant une réduction globale d'environ 2,8 Mt eq. CO_2 par an des émissions de l'industrie française.

LE DÉCRYPTAGE D'ANNICK

*« **Pour Setforge, et bien d'autres entreprises bénéficiaires du fonds de décarbonation, investir pour le climat et pour une moindre dépendance aux énergies fossiles est aussi un levier de modernisation de l'outil industriel, générateur de multiples gains :** fiabilité des process, performances techniques et qualité des produits accrues, délais de production réduits grâce à l'automatisation, amélioration des conditions de travail, nouveaux partenariats énergétiques…*
Autant de boosters de compétitivité et d'attractivité pour le secteur industriel ! »

DANS LA RECHERCHE ET LA PROSPECTIVE

VALÉRIE QUINIOU
Directrice exécutive
de la prospective
et de la recherche
Adémienne depuis 2019

ALBANE GASPARD
Animatrice de secteur
Service Bâtiment
Adémienne depuis 2009

PAR VALÉRIE ET ALBANE

Les pieds sur terre, mais la tête déjà dans le futur. Les travaux de prospective et de recherche ont toujours constitué un marqueur de l'identité de l'Agence, mais aussi une responsabilité. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ces missions sont plus que jamais nécessaires et l'Agence s'est illustrée en 2021, grâce notamment à la publication de ses scénarios «Transition(s) 2050».

La qualité de l'air mobilise les chercheurs

RECHERCHE 09 PROSPECTIVE

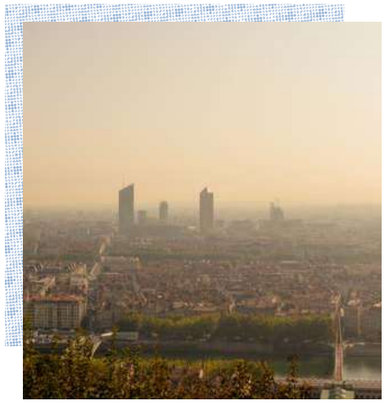

Pour contribuer à réduire les impacts sanitaires, environnementaux et économiques de la pollution de l'air, l'ADEME a lancé le premier appel à propositions de recherche dans le cadre d'AQACIA[1]. 29 projets couvrant des problématiques très variées ont été retenus et se partageront une enveloppe de 7 M€, destinée à « préparer aujourd'hui la qualité de l'air de demain » !

Une première réussie

Le premier appel à propositions de recherche (APR) du programme AQACIA a mobilisé 61 consortiums de recherche venant d'horizons variés. L'objectif est de fournir des bases scientifiques et des outils aux décideurs, acteurs et gestionnaires de territoires et d'espaces de vie pour améliorer la qualité de l'air. Face à la qualité des dossiers reçus, et sur la base des avis du conseil scientifique et du comité d'orientation d'AQACIA, l'ADEME a sélectionné en octobre 2021 près d'un projet sur deux traitant de différentes problématiques : air intérieur, agriculture, biomasse, transports, Covid-19… Cet APR s'inscrit dans les orientations de la stratégie R&D 2021-2027 de l'ADEME : il soutient des recherches dites « finalisées » en appui aux politiques publiques et encourage l'implication des parties prenantes concernées dans une logique collaborative pour que ces recherches répondent à leurs besoins opérationnels.

Tout en répondant à ce critère, les projets lauréats traitent d'applications très variées : émissions des navires dans l'atmosphère, compréhension de la mobilité des populations, piégeage des particules émises par les systèmes de freinage des voitures, influence du combustible sur les émissions de particules ultrafines du chauffage domestique au bois, impacts de la méthanisation sur la qualité de l'air et les odeurs, prise en compte de la qualité de l'air intérieur lors du réemploi de matériaux…

[1] Amélioration de la Qualité de l'Air : Comprendre, Innover, Agir – Le programme rassemble depuis 2020 l'ensemble des besoins de recherche de l'ADEME sur les problématiques de qualité de l'air intérieur et extérieur.

RECHERCHE 10 PROSPECTIVE

« Transition(s) 2050 » : l'ADEME dévoile 4 scénarios pour atteindre la neutralité carbone

Quelles actions faut-il mener en matière de modes de vie, de consommation et de production, d'énergie et d'usage des ressources, pour que la France atteigne la neutralité carbone en 2050 ? Pour répondre à cette question et à l'urgence climatique, l'ADEME a réalisé un travail collaboratif inédit pendant plus de deux ans, qui propose quatre scénarios prospectifs à l'horizon 2050. Explications.

Pourquoi ?

L'objectif de « Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat » est de rassembler des éléments de connaissances techniques, économiques et environnementales pour éclairer les décisions à prendre afin d'atteindre la neutralité carbone en France d'ici 2050, et pour nourrir la prochaine stratégie française sur l'énergie et le climat.

Par qui ?

L'étude est le fruit du travail de plus de deux ans d'une centaine d'experts de toutes les directions de l'ADEME, de partenaires extérieurs, et d'un comité scientifique, constitué de membres du conseil scientifique de l'Agence et de personnalités qualifiées.

LE DÉCRYPTAGE D'ALBANE

« Les scénarios Transition(s) 2050 dessinent des voies très différentes de contribution du bâtiment à la neutralité carbone, dont l'incontournable accélération de l'isolation et l'adoption d'énergies moins carbonées pour se chauffer.Une invitation au débat donc, mais aussi à l'action. »

Comment ?

Via une modélisation approfondie des besoins alimentaire, d'énergie, de matériaux et des systèmes productifs liés, qui s'avèrent fortement interdépendants, pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 (émissions annuelles au moins compensées par un flux égal d'absorption des gaz à effet de serre).

Quels résultats ?

L'ADEME propose 4 scénarios contrastés et cohérents : « Génération frugale », « Coopération territoriales », « Technologies vertes » et « Pari réparateur », inspirés des scénarios du GIEC dans son rapport spécial 1,5 °C de 2018. Tous aboutissent à la neutralité carbone, mais en explorant de façon différente les transformations techniques, économiques, de société, de gouvernance et de territoires et en jouant plus ou moins sur les leviers de sobriété, d'efficacité énergétique et de décarbonation. Pour chacun d'entre eux, la réduction des émissions et l'évolution des puits de carbone sont analysées au regard de la consommation de biens et de services, d'énergie, de matériaux, mais aussi de la transformation des systèmes productifs… Les scénarios couvrent les secteurs du bâtiment, de la mobilité des voyageurs, du transport de marchandises, de l'alimentation, de l'agriculture, des forêts, de l'industrie, des déchets et des services énergétiques.

Quelles conclusions ?

Dans les 4 scénarios, la réduction de la demande d'énergie, l'évolution technologique et la transformation des systèmes productifs sont indispensables pour atteindre la neutralité carbone. Par ailleurs, tous soulignent la nécessité d'agir rapidement, et de faire des choix cohérents grâce à une vision partagée de la transition écologique souhaitée, qui passe par des transformations profondes de nos modes de consommation et de l'aménagement du territoire dès cette décennie. La réduction de la consommation d'énergie implique des modifications radicales du bâtiment, des mobilités, et une adaptation profonde du système productif agricole et industriel.

Et après ?

Ces scénarios seront approfondis par des études prospectives de filières et des analyses complémentaires (évaluations « macroéconomie et investissements », analyse détaillée du mix électrique, matériaux de la transition énergétique, évolutions des modes de vie…).

LE DÉCRYPTAGE DE VALÉRIE

« Décarboner l'énergie sera d'autant plus facilité que la demande sera faible, ce qui dépend de deux facteurs : la sobriété et l'efficacité énergétique – cette dernière se heurtant à des limites physiques et technologiques. À moins d'un pari technologique et économique énorme pour extraire le CO_2 de l'air ambiant (scénario 4 « Pari réparateur »), on n'échappe pas à une interrogation sur la sobriété et ses conditions de mise en œuvre dans notre société. »

23 à 55 %
c'est la baisse de la consommation d'énergie finale nécessaire d'ici à 2050 par rapport à 2015.

70 à 88 %
c'est la quantité d'approvisionnement énergétique assuré par les énergies renouvelables en 2050, selon les scénarios.

+ 5,5 à 8,9 GW/an
c'est l'augmentation des capacités renouvelables électriques pour la période 2020-2050.

Exploiter le potentiel de séquestration du carbone des sols

RECHERCHE 11 PROSPECTIVE

Les sols français stockent entre 3 et 4 milliards de tonnes de carbone sous forme de matières organiques, rien que dans leurs trente premiers centimètres. Pour tirer tout le potentiel de cette fonction dans une perspective de neutralité carbone d'ici 2050, l'ADEME a intégré depuis 2016 cette thématique dans l'appel à projets GRAINE, dont la 4e édition a été lancée en 2021.

Une variation, même faible, des stocks de carbone organique dans les sols, peut jouer de manière importante sur le bilan « gaz à effet de serre » des territoires. C'est pourquoi mieux connaître ce stockage, étudier la manière dont il évolue naturellement et comprendre l'incidence des pratiques agricoles et forestières sur son devenir sont essentiels pour contribuer à la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui vise à atteindre la neutralité carbone en 2050. Avec deux enjeux à la clé : d'une part, préserver les stocks et puits de carbone dans les sols en luttant contre l'artificialisation et la déforestation et, d'autre part, accroître les stocks de carbone dans les sols cultivés.

C'est dans cet objectif que l'ADEME, qui soutient la R&D dans ce domaine depuis une dizaine d'années, a intégré ces enjeux dès 2016 à son appel à projets de recherche (APR) GRAINE[1]. Au total, sept projets ont été retenus autour du stockage carbone dans les sols pour les trois premières éditions (2016, 2018, 2020). De nouveaux projets sur cette thématique devraient également émerger de la 4e édition lancée par l'Agence en octobre 2021, en cohérence avec la nouvelle stratégie R&D de l'ADEME (voir page 25).

LE DÉCRYPTAGE D'ALBANE

« Transition(s) 2050 montre que l'atteinte de la neutralité carbone ne peut pas se passer des puits naturels de CO_2 (plantes, forêts, bois (matériau), et aussi les sols) car leur potentiel est très important par rapport aux puits technologiques (captage et stockage du CO_2). L'objectif Zéro artificialisation nette est ainsi au cœur de nos missions. Nous avons publié en 2021 un état de l'art sur la question, et lancé en novembre dernier un appel à manifestation d'intérêt "Vers des territoires ZAN". »

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER
LA LETTRE ADEME RECHERCHE N° 35 (MAI 2021)

[1] Gérer, produire et valoriser durablement les biomasses : pour une bioéconomie circulaire au service de la transition écologique et énergétique.

RECHERCHE 12 PROSPECTIVE

CO3 : la recherche participative au service de la transition écologique

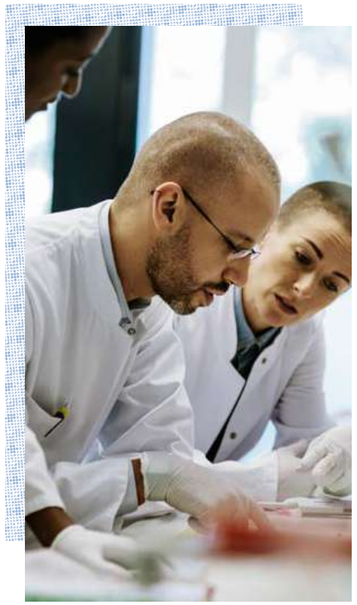

L'enjeu ? Faire collaborer chercheurs (universitaires ou appartenant à des organismes de recherche) et acteurs de terrain (associations, collectivités territoriales, entreprises sociales et solidaires) pour conduire des recherches aussi innovantes que pertinentes, et dont les résultats sont directement appropriables par les acteurs de la société civile. Cette dynamique de coopération est centrale dans les programmes d'action de recherche concertés de la nouvelle stratégie R&D 2021-2027 de l'ADEME.

Dans cet objectif, le dispositif expérimental CO3 de soutien à la recherche participative, fondé par 5 partenaires dont l'ADEME et la Fondation de France, a récompensé 10 projets en 2021. La spécificité de ce dispositif ? Participer à une démarche collective et bénéficier tout au long de l'expérimentation de l'accompagnement méthodologique d'un tiers-veilleur garant des bonnes pratiques participatives.

LE DÉCRYPTAGE D'ALBANE

« Les scénarios Transition(s) 2050 appellent des évolutions majeures des modes de vie et de production. Pour les rendre possibles, nous avons besoin de collaborer plus étroitement entre chercheurs, scientifiques et citoyens, porteurs d'enjeux, mais également d'une expertise d'usage qui peut être source d'innovation ! »

Tous mobilisés pour réduire l'empreinte carbone de la recherche publique

RECHERCHE 13 PROSPECTIVE

LE DÉCRYPTAGE DE VALÉRIE

« La recherche publique se doit d'être exemplaire : avec cette initiative rigoureuse, elle vise à réduire ses émissions liées aux déplacements, à l'usage des locaux et du matériel informatique. Une initiative à imiter pour et par d'autres secteurs ! »

Pour réduire l'empreinte carbone de la recherche, un collectif de membres du monde académique a créé le groupement de recherche « Labos 1point5 ». Ouvert aux chercheurs de toutes disciplines et soutenu par l'ADEME, il a été pensé comme un espace scientifique et réflexif pour mieux comprendre et réduire l'impact des activités de recherche scientifique sur l'environnement, en particulier sur le climat. Grâce à « GES 1point5 », outil en ligne permettant de calculer l'empreinte carbone et de construire le bilan gaz à effet de serre d'un laboratoire, 485 bilans ont été réalisés fin 2021.

Au-delà de l'empreinte carbone, la pratique quotidienne de l'activité de recherche doit être questionnée pour en diminuer l'impact environnemental et social, afin que les recherches contribuent à l'amélioration du bien commun. L'ADEME a ainsi participé à la refonte du référentiel DD&RS[2] des établissements de l'enseignement supérieur de la recherche et au colloque « Pour une recherche et une innovation responsables », suivi par plus de 3500 personnes.

[2] Créé en 2015, le label DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale) permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.

RECHERCHE 14 PROSPECTIVE

appelsprojetsrecherche.fr
Un accès unifié aux financements

Six acteurs majeurs du financement de la recherche française, dont l'ADEME, se sont associés sous la houlette de l'Association nationale de la recherche (ANR) pour créer un portail unique recensant tous leurs appels à projets et candidatures. Un accès unifié à l'offre de financement, et du temps gagné pour les chercheurs.

Tout au long de l'année, de multiples appels à projets sont lancés, exigeant une veille permanente des chercheurs, laboratoires et établissements de recherche. Pour leur simplifier cette tâche, six acteurs[3] jouant un rôle majeur dans le financement des projets de recherche en France, dont l'ADEME, ont créé « appelsprojetsrecherche.fr » en octobre 2021, un portail commun regroupant tous leurs appels à projets ou candidatures. Cette initiative concrétise les engagements pris par l'État dans la loi de programmation de la recherche promulguée en décembre 2020 pour répondre aux demandes de simplification de la recherche de financements.

Le site permet ainsi de trouver rapidement les offres de financement qui correspondent le mieux aux thématiques de recherche d'un laboratoire et propose un système d'alerte permettant d'être informé de la publication des nouveaux appels à projets. Le portail qui, quelques mois après son lancement, recensait déjà 55 appels à projets dans des thématiques très variées, sera progressivement enrichi de nouvelles fonctionnalités, puis rejoint par d'autres partenaires afin d'élargir la visibilité des offres de financement de la recherche.

[3] ADEME, Institut national du cancer, ANRS Maladies infectieuses, INSERM, ANSES, ANR.

RECHERCHE 15 PROSPECTIVE

Stratégie Recherche 2021-2027 de l'ADEME : pour que la recherche accompagne la transition écologique dans les territoires

La stratégie Recherche et Développement (R&D) 2021-2027 de l'ADEME vise à accompagner les transformations nécessaires à la transition écologique dans les territoires. Fruit d'un processus de coconstruction, et en dialogue avec le conseil scientifique de l'ADEME, cette stratégie R&D a pour ambition de faire émerger des recherches en réponse aux enjeux de la transition écologique et aux besoins des acteurs.

Cette stratégie s'articule avec les lois récentes visant à contribuer à réduire l'impact des activités humaines sur le changement climatique et la dépendance aux matières premières aux horizons 2030/2040 (loi antigaspillage pour une économie circulaire, loi Climat et Résilience). Elle vise en particulier à traiter les enjeux de R&D identifiés lors de la construction des scénarios prospectifs (voir article page 20) et à lever certains verrous liés au déploiement de la transition écologique dans les territoires.

Formulée autour de 4 priorités thématiques, elle permet de mieux prendre en compte le caractère systémique des défis à relever :

- **la préservation et la restauration des milieux et des ressources** (agriculture, forêts, sols, eau, biodiversité) ;
- **l'économie circulaire** dans une optique de résilience (écoconception, dynamiques territoriales, bioéconomie circulaire…) ;
- **la transition écologique des systèmes énergétiques et industriels** pour aller vers la neutralité carbone ;
- **la transition écologique et la société** (comportements, pratiques, usages et modes de vie, politiques territoriales et gouvernance…).

La sobriété, l'atténuation et l'adaptation sont traitées comme des fils rouges de ces priorités.
Pour les mettre en œuvre, des modalités novatrices d'animation seront déployées afin d'offrir un cadre d'échanges et de coopération entre les acteurs concernés : les Programmes d'Action de Recherche Concertés (PARC). Quatre PARC transdisciplinaires ont déjà pu être proposés : « impacts, mesures et prévisions », « gouvernance territoriale », « dynamiques sociales et économiques territoriales », « aménagement et planification ». Avec une ambition : accélérer le partage, la capitalisation et la diffusion des résultats des recherches soutenues par l'ADEME, et faire émerger des questions de recherche et projets coconstruits.

AVEC LES COLLECTIVITÉS

JÉRÔME ROCH
Directeur régional
ADEME Guadeloupe
Adémien depuis 2001

ANNE GOBBEY
Coordinatrice du pôle
Territoires durables
Direction régionale Pays de la Loire
Adémienne depuis 1993

Les acteurs publics et, en premier lieu, les collectivités, jouent un rôle central pour relever le défi de la transition écologique. Dans une époque de solutions locales, d'écologie territoriale et de préoccupations environnementales croissantes, l'ADEME a répondu présente pour accompagner les collectivités à faire émerger des projets et à renforcer leur ambition.

COLLECTIVITÉS 16

Fonds Chaleur : 2 années de budget record

Malgré le contexte sanitaire, le bilan 2020 du Fonds Chaleur géré par l'ADEME et destiné aux collectivités, à l'habitat collectif et aux entreprises, a enregistré une forte hausse. La totalité du budget de 350 M€ - un niveau jamais atteint jusqu'à présent - alloué à ce dispositif d'aide à l'installation de réseaux de chaleur, de production de chaleur renouvelable et de récupération, a été engagé.

Dans le détail, les réseaux de chaleur ont représenté le 1er poste du budget (125 M€, + 25 % par rapport à 2019), suivis des chaufferies biomasse (91 M€), des équipements de valorisation du biogaz par injection au réseau (52 M€), de la géothermie (30 M€), du solaire thermique (4,20 M€) et des opérations de récupération de chaleur fatale (1,20 M€). Au total, le déploiement de ces solutions indispensables à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, alors que la chaleur représente près de la moitié de la consommation d'énergie, permettra de produire 4 TWh/an de chaleur renouvelable additionnelle.

Le bilan de l'édition 2021, dont les résultats seront publiés prochainement, devrait être aussi positif. Le Fonds Chaleur étant à nouveau doté d'un budget de 350 M€. Nouveauté : deux nouvelles technologies - les systèmes de chauffage solaire et la production d'eau chaude par couplage entre capteurs solaires et pompes à chaleur – étaient éligibles. Parallèlement, le déploiement du plan France Relance a permis de renforcer l'accompagnement des projets de chaleur bas-carbone dans l'industrie.

LE DÉCRYPTAGE D'ANNE

« Quel point commun entre un réseau de chaleur métropolitain et une installation de géothermie en zone rurale ? Le Fonds Chaleur. Un dispositif que l'ADEME et ses partenaires font vivre dans les collectivités territoriales. Partout en France, des hommes et des femmes accompagnent son déploiement, depuis la phase d'émergence jusqu'à l'exploitation des installations, afin que chacun puisse jouer un rôle dans la transition énergétique. »

PAR ANNE ET JÉRÔME

Marche : des piétons exigeants à l'égard de leurs villes

COLLECTIVITÉS 17

Pour 62 % des Français, la marche est une activité pratiquée chaque jour. Pour autant, ils sont critiques sur les conditions de leurs déplacements au sein de leur commune à qui ils attribuent une note moyenne de 9,2/20. C'est ce qui ressort du premier baromètre de la marchabilité réalisé par le collectif « Place aux Piétons », sous l'impulsion de la Fédération française de randonnée pédestre, en partenariat avec l'ADEME.

Cette enquête en ligne, à laquelle ont participé près de 70 000 personnes, montre que toutes les villes présentent des faiblesses sur des critères tels que la mobilité, l'accessibilité ou la protection des piétons.

Et parmi celles de plus de 100 000 habitants, seules neuf obtiennent une note de ressenti global supérieure à 10/20, sans toutefois atteindre la note de 12/20. 60 % des personnes interrogées se plaignent notamment du manque de respect des piétons par les conducteurs d'engins motorisés (note moyenne de 9,8/20), et 63 % estiment la marche dangereuse pour les enfants, les seniors et les personnes à mobilité réduite. Face à ce ressenti, les « marcheurs » attendent beaucoup de leur commune. Sept sur dix souhaitent par exemple des actions de promotion de la marche et des aménagements qui améliorent le confort des piétons. Avec des idées très précises à ce sujet (voir ci-dessous).

Les 9 villes les plus « marchables »
affichant une note supérieure à 10/20

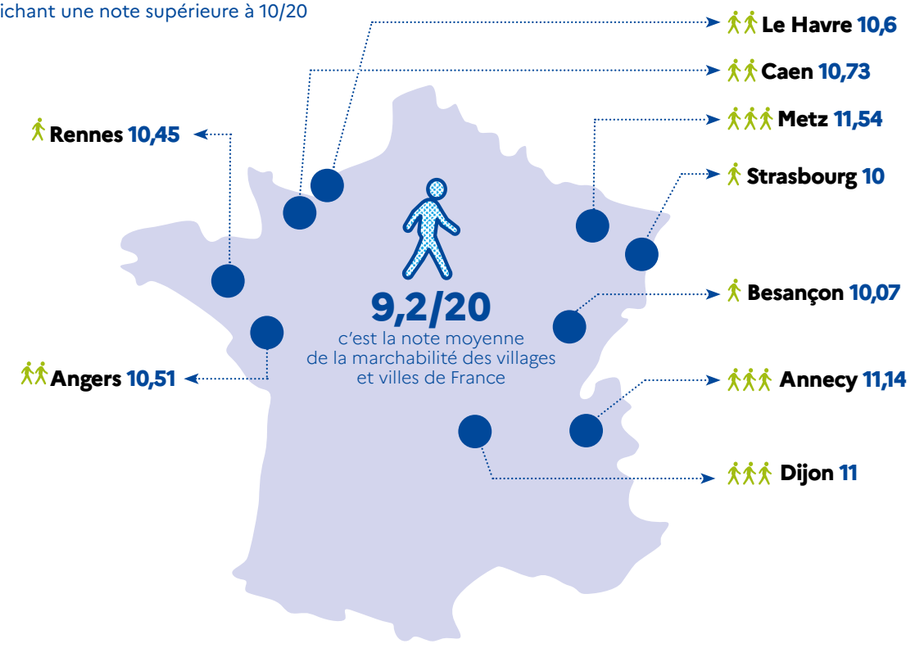

Les 5 critères clés
pour améliorer l'usage de la marche plébiscités par les personnes sondées

41 % Des trottoirs plus larges, bien entretenus, sécurisés et sans obstacles.

30 % Réserver les trottoirs aux déplacements à pied.

28 % Verbaliser davantage le stationnement des véhicules motorisés sur les passages piétons et les trottoirs.

27 % Modérer la vitesse des véhicules automobiles sur les lieux fréquentés par les piétons.

25 % Constituer un réseau complet de cheminement piéton dans la ville, traiter les points noirs et les coupures urbaines.

COLLECTIVITÉS 18

GEODIP : cartographier la précarité énergétique

Fruit d'un travail collaboratif de plusieurs années entre l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)[1] et ses partenaires, GÉODIP permet d'estimer, pour un territoire donné, la part de ménages en situation de précarité énergétique. Un résultat obtenu à l'aide du croisement de plusieurs indicateurs (revenus des ménages, consommation énergétique des logements, dépenses en carburant).

Grâce à son interface cartographique, l'outil repère finement les situations de précarité énergétique et les ménages éligibles aux dispositifs d'aide comme MaPrimeRénov'. Ses fonctionnalités permettent aux élus et aux services techniques des collectivités de mettre en œuvre des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique. Depuis le lancement de GÉODIP en mai 2021, un accès gratuit est accordé en priorité aux collectivités pour trois mois renouvelables.

[1] L'ONPE est présidé par le Président-directeur général de l'ADEME, l'Agence étant membre de son comité stratégique aux côtés des autres membres financeurs.

COLLECTIVITÉS 19

Une logistique urbaine… et durable

Souvent perçu comme source de nuisances, le transport de marchandises en ville est porteur d'enjeux importants pour la transition écologique. Pour encourager le développement d'une logistique urbaine durable, l'ADEME et deux partenaires[2] ont lancé InTerLUD (Innovations territoriales et logistique urbaine durable). Ce programme CEE (Certificats économies d'énergie) qui s'adresse aux collectivités, logisticiens, bureaux d'études, etc. permet un accompagnement des territoires en quatre étapes : information et sensibilisation, mobilisation, formation et outils, aides financières. Sur la période 2020-2021 InTerLUD visait à engager 50 collectivités et opérateurs économiques d'un même territoire dans des chartes de logistique urbaine durable avec, à la clé, une réduction de leurs émissions de GES d'environ 10 %.

[2] Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et la Confédération du commerce de gros et international (CGI).

COLLECTIVITÉS 20

« Ces labels guident nos actions en faveur de la transition écologique »

La Communauté d'agglomération Cap Excellence en Guadeloupe est l'une des collectivités pionnières à s'être engagée dans le nouveau programme « Territoire engagé transition écologique » de l'ADEME qui réunit le label Climat-Air-Énergie (ex-Cit'ergie) et le label Économie circulaire (ex-ECI). Explications d'Anaïs Taupe, Directrice du développement durable de la collectivité.

ANAÏS TAUPE,
Directrice du développement durable de la Communauté d'agglomération Cap Excellence

TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
CLIMAT - AIR - ÉNERGIE

Pourquoi votre collectivité s'est-elle lancée dans une démarche de labellisation ?

Anaïs Taupe : Si nous n'agissons pas, un tiers de notre territoire (25 % de la population et 50 % des emplois de la Guadeloupe) sera immergé en 2100. Nous devons donc œuvrer sur tous les domaines de la transition : le développement des énergies renouvelables, la mobilité, les déchets, la protection de la mangrove… Nous sommes engagés dans cette démarche de labellisation depuis fin 2013 dans le cadre de l'élaboration de notre premier plan climat, afin d'accompagner ce document réglementaire d'un volet plus ambitieux. Ces labels nous permettent d'améliorer nos politiques de transition énergétique régulièrement, afin d'atténuer les effets du changement climatique sur notre territoire.

Après avoir été labellisés CAP Cit'ergie en 2015, nous avons poursuivi la démarche et obtenu fin 2021 les trois premières étoiles du label Climat-Air-Énergie du programme « Territoire engagé transition écologique ». Et parce que nous avons une importante marge de progrès en matière de déchets, nous allons nous engager en parallèle dans la labellisation « Économie circulaire », que nous espérons obtenir cette année.

Comment la labellisation s'inscrit-elle dans l'action du territoire ?

A.T. : Dans les deux cas, nous utilisons les référentiels comme une « bible » qui guide nos actions. Nous sommes accompagnés depuis le début par une consultante habilitée par l'ADEME qui nous aide dans le pilotage de la démarche Climat-Air-Énergie et dont l'Agence subventionne l'intervention. Pour aller plus loin, nous avons signé avec l'ADEME un contrat d'objectif territorial (COT) en 2020. Un dispositif exigeant (basé sur des objectifs de performance), mais qui facilite l'atteinte des niveaux de labellisation supérieurs grâce à des objectifs annuels dont la réussite permet d'obtenir des subventions chaque année, mais surtout un appui technique fort pour nos démarches transversales.

Quels bénéfices l'agglomération retire-t-elle de cette démarche ?

A.T. : Les labels permettent d'animer et d'impliquer les services de l'agglomération dans une logique de transversalité. La reconnaissance qu'apporte un label européen décerné par un organisme indépendant rassure notamment nos partenaires financiers lors de nos demandes de subvention. Il en va de même pour l'accompagnement de l'ADEME qui nous communique, par exemple, des appels à projets ou des études qui viennent enrichir notre réflexion et nos projets.

Être labellisé est aussi un levier de mobilisation pour la population. Cela montre que la collectivité progresse en matière d'adaptation au changement climatique, un domaine parfois peu palpable, mais qui exige de tous d'être acteurs du changement. C'est également un outil pour inciter les élus à être plus ambitieux. Enfin, cela permet d'accéder à une vraie communauté de travail et d'échanger pratiques et retours d'expérience avec d'autres collectivités et donc de progresser plus vite. Autant de raisons qui doivent inciter les territoires qui ne sont pas encore engagés à se lancer pour accélérer la mise en œuvre de leurs actions dans tous les domaines la transition écologique.

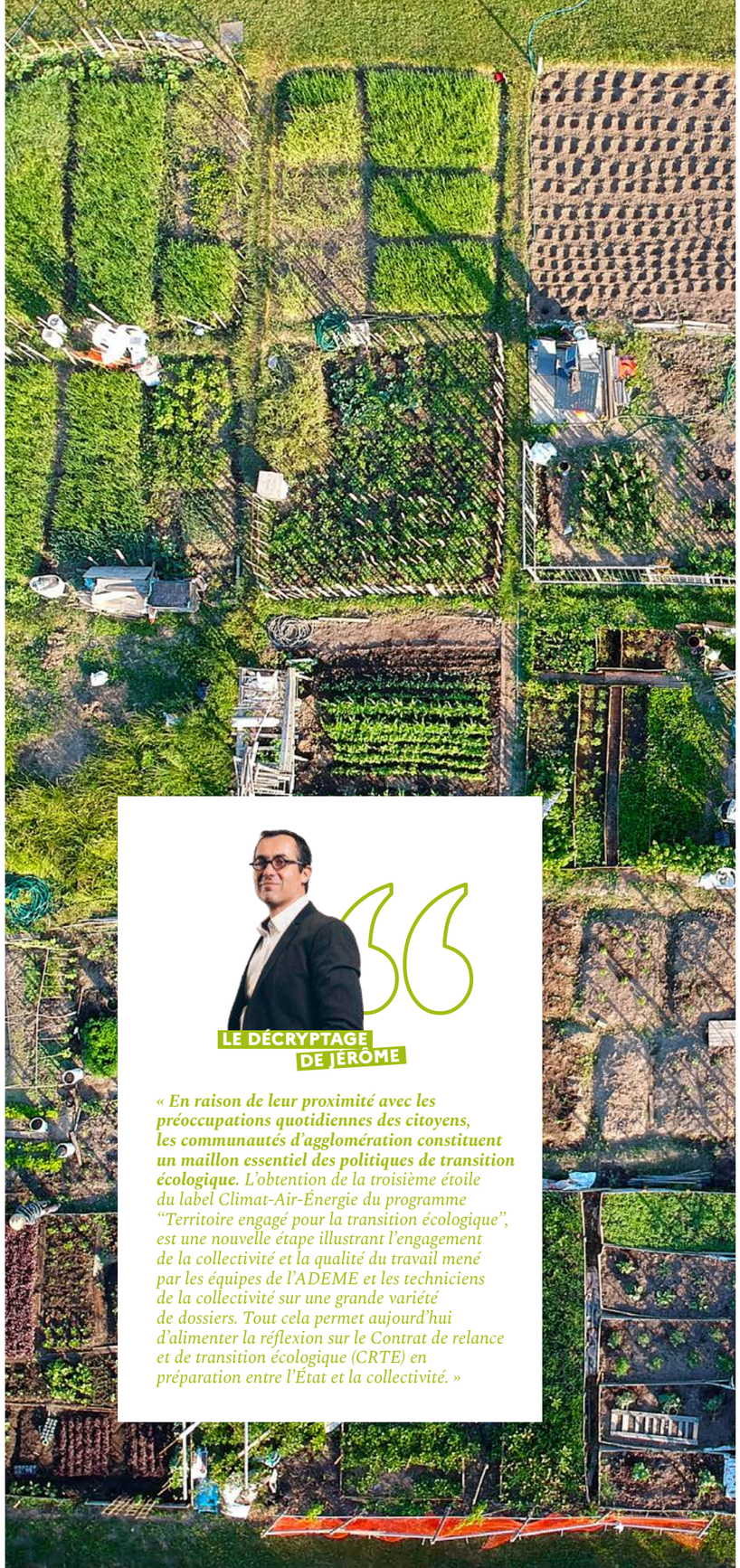

LE DÉCRYPTAGE DE JÉRÔME

*« **En raison de leur proximité avec les préoccupations quotidiennes des citoyens, les communautés d'agglomération constituent un maillon essentiel des politiques de transition écologique.** L'obtention de la troisième étoile du label Climat-Air-Énergie du programme "Territoire engagé pour la transition écologique", est une nouvelle étape illustrant l'engagement de la collectivité et la qualité du travail mené par les équipes de l'ADEME et les techniciens de la collectivité sur une grande variété de dossiers. Tout cela permet aujourd'hui d'alimenter la réflexion sur le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) en préparation entre l'État et la collectivité. »*

COLLECTIVITÉS 21

13 projets porteurs d'un nouveau modèle économique territorial

13 lauréats ont été retenus en avril 2021 dans le cadre du programme « Territoires de services et de coopérations - **COOP'TER** » lancé par l'ADEME. Financé via le fonds « Économie circulaire », ce dernier vise à favoriser le changement des modes de production et des modes de vie dans une perspective de développement durable des territoires.

Sa particularité est d'accompagner des initiatives territoriales en faveur de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération sous l'angle de la recherche et de l'innovation. Les projets soutenus (1 M€ au total) portent sur des thématiques très diverses : mise à disposition d'une alimentation durable et locale au service de tous les publics, mise en place de l'écorénovation en prenant appui sur un tiers-lieu, développement de lieux communs pour favoriser les services tournés vers une mobilité durable…

COLLECTIVITÉS 22

Les énergies renouvelables : le plus court chemin vers l'autonomie énergétique pour les territoires insulaires !

Qualifiés de zones non interconnectées (ZNI), parce que non reliés au réseau électrique métropolitain en raison de leur insularité, les territoires d'outre-mer et la Corse font face à un défi particulier… Parvenir à l'autonomie énergétique en 2030 (et 2050 pour la Corse) – c'est l'objectif fixé par la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte –, alors que leur production énergétique est fortement carbonée avec une production électrique beaucoup plus coûteuse qu'en métropole.

Dans un tel contexte, et à l'heure où les territoires d'outre-mer œuvrent à la révision de leurs p rogrammations pluriannuelles de l'énergie, l'ADEME a souhaité leur donner des pistes pour réussir cette transition grâce aux énergies renouvelables. Présentées dans l'étude « Vers l'autonomie énergétique des ZNI », menée sur six d'entre elles[3] et publiée en janvier 2021, les résultats sont très encourageants. Ils démontrent que l'autonomie énergétique et le mix très majoritairement renouvelable y sont possibles dans un horizon post 2035.

Toutefois, de nombreuses adaptations nécessiteront une évolution des régulations du réseau, un accompagnement dans la durée, ainsi qu'une réforme de la fiscalité qui repose aujourd'hui en partie sur la taxation des combustibles importés. L'étude, qui propose cinq scénarios de modélisation, met en exergue ceux qui sont les mieux adaptés à chaque ZNI en évaluant les coûts complets de l'énergie.

LE DÉCRYPTAGE DE JÉRÔME

*« **Les départements et régions d'outre-mer (DROM) et la Corse disposent d'un potentiel important et diversifié d'énergies renouvelables** : soleil bien sûr, mais aussi biomasse, hydraulique, vent, géothermie… Ils ont également été pionniers dans l'installation d'énergies renouvelables électriques en France. On peut citer la centrale géothermique de Bouillante en Guadeloupe (1986), ou le parc éolien de La Désirade, raccordé au réseau dès 1993. Ces études tracent des voies pour maintenir cette dynamique et réaliser tout ce potentiel. »*

[3] Mayotte, Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Corse.

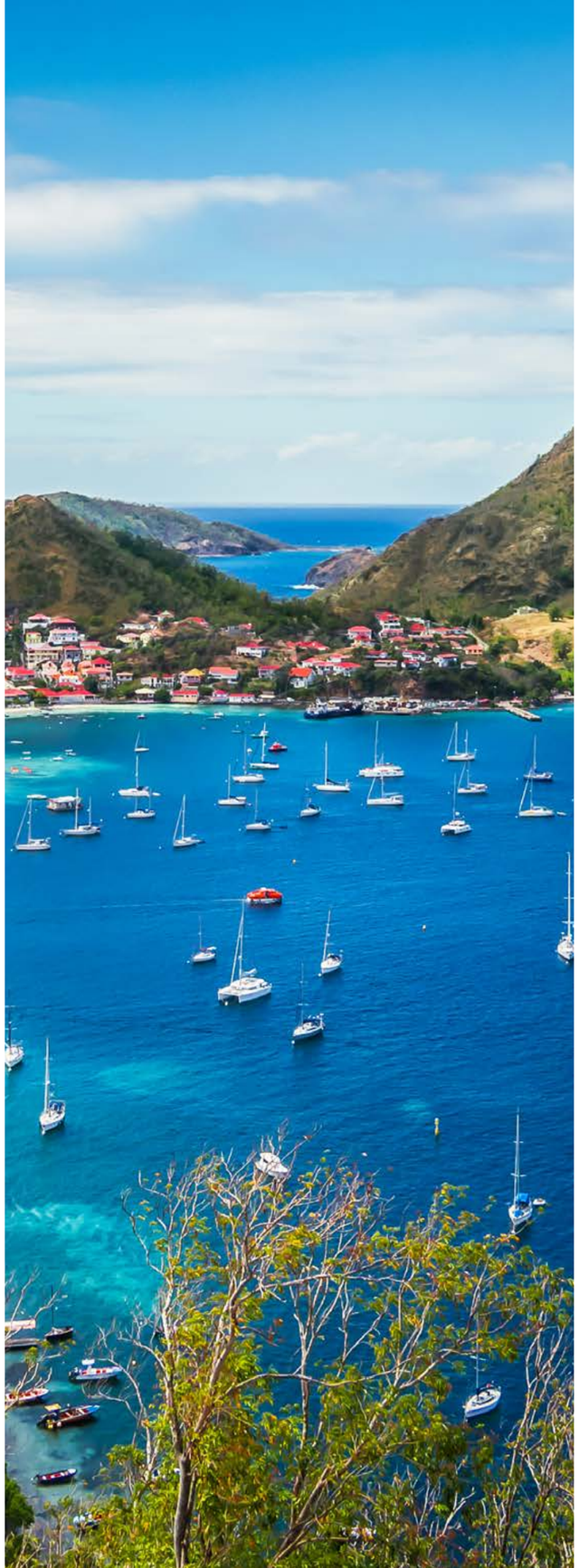

COLLECTIVITÉS 23

Face aux changements climatiques, l'union fait la ressource

Le changement climatique expose les territoires à de nombreux risques auxquels ils doivent se préparer pour en limiter les impacts. Cette problématique qui mobilise l'ADEME depuis de nombreuses années est au cœur d'une initiative inédite de l'Agence, qui vise à accompagner et fédérer les acteurs des territoires autour de la création de ressources communes dans une logique de collaboration et de coconstruction.

4 villes françaises sur 5 ! C'est la proportion de communes exposées à au moins un risque climatique. C'est pour les accompagner que l'ADEME lançait en avril 2021, en partenariat avec l'AFD et l'ANCT[4], un appel à projets inédit et collaboratif s'inscrivant dans le cadre de la démarche d'innovation interne « ADEME Innov ». Destinée à rendre les territoires plus résilients pour s'adapter aux changements climatiques, cette initiative vise à rassembler tous les acteurs concernés pour produire ensemble des « communs » et susciter l'innovation, la mobilisation et l'action.

Un commun est une ressource (donnée, logiciel, matériel) qui est partagée et alimentée par une communauté d'acteurs qui s'organisent pour fixer des règles afin de la gérer et de la protéger. Ces derniers ont donc intérêt à mutualiser leurs informations pour développer le commun et en faire éventuellement un standard ayant vocation à servir pour plusieurs projets.

Un commun peut par exemple prendre la forme d'un forum d'échanges, dans le but d'élaborer un outil numérique pour accompagner les élus dans leur démarche de mobilité durable.

Dans le cadre de l'appel à communs « Résilience des territoires », un Wiki[5] et un forum d'échanges ouverts permettent aux participants de se coordonner pour proposer et mener à bien des projets de communs utiles, sur l'un des neuf thèmes identifiés par l'Agence : mobilité et logistiques, alimentation et agriculture, urbanisme circulaire, îlots de chaleur, gestion de l'eau et des sols, comptabilité et monnaie de la résilience…

11 « communs » déjà cofinancés

Quelques mois après son lancement, l'appel à projets réunissait déjà près de 500 acteurs et comptait 63 dossiers de communs déposés sur des thèmes très variés : comptabilité écologique, kit d'alerte et d'action pour la résilience des territoires, boîte à outils de mesure d'impact de projets d'agriculture urbaine, partage entre voisins de voitures et vélos, service de suivi des consommations d'électricité, de gaz et d'eau… L'ADEME, qui a accompagné et conseillé les porteurs de commun durant les dix mois de l'appel, a également sélectionné 11 premiers communs pour les cofinancer. En novembre 2021, le montant total de ce financement s'élevait à 547 euros.

TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? LA DÉFINITION

Selon l'ADEME, un territoire résilient est capable :

- d'anticiper des perturbations, brutales ou lentes (veille et prospective) ;
- d'atténuer ces perturbations ou d'en absorber les effets ;
- de se relever et de rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation ;
- d'évoluer vers un nouvel état en « équilibre dynamique » préservant ses fonctionnalités, qui devrait être décidé et construit collectivement.

LE DÉCRYPTAGE D'ANNE

*« **La résilience des territoires, tout un programme parsemé d'incertitudes et de décisions complexes à prendre sur un sujet compliqué. La tentation est grande de détourner le regard.** Nous avons pourtant des outils méthodologiques pour nous aider à observer, comprendre et anticiper, ainsi que des savoir-faire et des moyens techniques pour protéger, entretenir, réparer. Et si la résilience territoriale était avant tout une histoire de femmes et d'hommes qui partagent une vision commune de leur territoire ? Qui savent ce qu'ils ont envie d'en préserver, et sont d'accord sur ce à quoi ils peuvent renoncer ? Qui ont appris l'importance de la coopération ? La résilience, une histoire de réconciliation entre l'humain et la technique, une affaire de créativité et de coopération… C'est vraiment une idée qui me plaît. »*

[4] Agence française de développement, Agence nationale de la cohésion des territoires.
[5] Site web collaboratif.

AUX CÔTÉS DES ENTRE PRISES

LISA BERTRAND
Business developer, initiative ACT
Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas carbone
Adémiennne depuis 2019

FRANÇOIS HUMBERT
Ingénieur économie circulaire
Direction régionale Hauts-de-France
Adémien depuis 2018

PAR LISA ET FRANÇOIS

TPE ou grand groupe, offreur de solutions pour la transition écologique ou industrie face au défi de la décarbonation… toutes les entreprises sont concernées par la transition écologique. C'est pourquoi l'ADEME a repensé et accéléré ses offres à destination des entreprises en 2021. Exemples à découvrir ici.

Concours DataBât : quand la data *booste* la rénovation énergétique des bâtiments

ENTREPRISES 24

Dans la lignée du hackathon RénovAction de 2020, l'ADEME a lancé DataBât : un nouveau concours visant à donner un coup d'accélérateur à la rénovation énergétique des bâtiments grâce à l'innovation. La compétition, qui s'est déroulée sur cinq mois, consistait à concevoir de nouveaux services en faveur de la rénovation énergétique à destination des particuliers, des entreprises ou des acteurs publics, à partir de jeux de données mis à disposition par l'Agence et ses partenaires : diagnostics de performance énergétique, consommation, aides financières, travaux de rénovation…

Ouvert à des publics très variés (énergéticiens, data-scientists, data-engineers, communicants, étudiants, ergonomes…), le concours a récompensé huit projets au mois d'avril 2021, dont « E-Kollo » auquel l'ADEME a décerné son Grand Prix. Ce projet vise à sensibiliser, informer puis accompagner les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique. L'équipe a remporté une incubation afin de finaliser son projet.

Autre lauréat récompensé par l'Agence : « Faire parler une annonce immobilière ». En plus de valoriser des données ADEME, ce projet permet de toucher les ménages à un moment clé de leur parcours, propice à la rénovation : l'achat de leur logement.

61 sources de données mises à disposition des participants.

5 mois de compétition dont 1 mois pour la phase d'idéation et 4 mois pour la phase de prototypage du projet.

ENTREPRISES 25

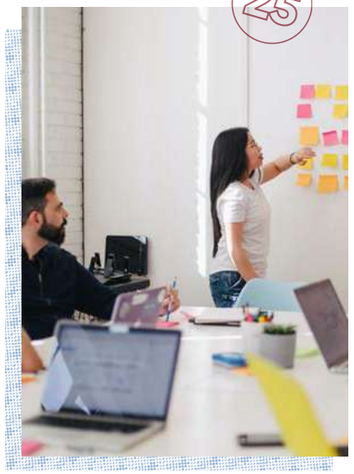

8e édition pour le concours i-Nov !

L'ADEME et Bpifrance ont lancé en septembre 2021 la 8e édition du concours i-Nov, qui compte déjà plus de 400 lauréats. Destiné aux start-up et aux PME, cet appel à projets financé par l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, vise à soutenir l'émergence accélérée d'entreprises ayant le potentiel pour devenir des leaders d'envergure mondiale dans leur domaine. Cette nouvelle édition, dont les lauréats seront connus courant 2022, a couvert un périmètre très large comprenant dix thématiques parmi lesquelles la santé, l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, le verdissement du numérique, l'économie circulaire, ou la performance environnementale des bâtiments…

Au-delà de la labellisation i-Nov et d'une forte visibilité, les entreprises lauréates bénéficieront d'un cofinancement par l'État de leur projet de recherche, de développement et d'innovation dont les coûts totaux se situent entre 600 000 euros et 5 M€.

ENTREPRISES 26

Financer l'économie circulaire grâce aux contrats à impact

Huit structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont été retenues par l'ADEME dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dédié à l'économie circulaire du nouveau dispositif de « contrat à impact » de l'État. À la clé, un budget total de 27,30 M€ qui leur permettra de développer des innovations environnementales ancrées dans les territoires.

Le contrat à impact social est un dispositif inédit de financement public-privé à finalité sociale et environnementale. L'enjeu pour l'État ? Soutenir l'émergence de projets sociaux et environnementaux innovants portés par des structures de l'ESS. Chaque projet est financé par un ou des investisseurs privés qui sont remboursés par l'État en fonction de sa réussite effective ! L'État a lancé des appels à projets portant sur 3 champs d'actions (l'égalité des chances, l'accès à l'emploi et l'économie circulaire) et c'est l'ADEME qui a été retenue pour piloter le volet économie circulaire. L'ambition était de faire émerger des innovations ancrées territorialement, qui permettent de prévenir des risques engendrant des coûts publics (dépollution, ramassage d'ordures, etc.) et des dégradations environnementales.

Fin 2020, l'Agence lançait un AMI auquel ont répondu 27 candidats. Devant la qualité des dossiers reçus, l'Agence a triplé l'enveloppe initiale prévue en la portant à 27,30 M€. Huit projets couvrant un large périmètre de thématiques de l'économie circulaire ont été retenus par le jury.

→ **Envie Autonomie (Réseau Envie) :** apporter dans 12 départements une réponse nationale aux besoins non pourvus en matériel médical et une solution limitant le gaspillage grâce à un modèle innovant construit sur l'économie circulaire.

→ **Les Ateliers de l'Audace :** anticiper et réduire les impacts écologiques d'une filière vélo en pleine expansion (Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France).

→ **Toopi Organics SAS :** créer une filière innovante de valorisation des urines humaines (Gironde).

→ **Fédération Léo Lagrange :** créer une communauté internationale du changement pour une société plus résiliente et sobre en carbone en mobilisant les enfants, décideurs de demain (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Île-de-France).

→ **ANDES :** réduire le gaspillage en valorisant les invendus alimentaires (Seine-Saint-Denis).

→ **Label Vie :** promouvoir la réduction de l'impact sur l'environnement des crèches et améliorer le bien-être de leurs occupants (couverture nationale).

→ **Articonnex :** structurer une filière de l'économie circulaire du second œuvre du bâtiment (Loire-Atlantique).

→ **Linkee :** systématiser et sécuriser le don alimentaire dans les territoires (Grand Est, Hauts-de-France, Pays de la Loire). Chacun de ces acteurs de l'ESS bénéficiera d'un financement maximum allant de 2,3 M€ à 5 M€, selon les projets.

*« **Accélérer la transition écologique des filières de l'économie circulaire nécessite l'implication de l'ensemble des écosystèmes d'acteurs, dont les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui sont incontournables dans notre approche territoriale.** On peut observer que les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont fortement intégrées localement et fonctionnent en réseau avec une logique de complémentarité et de proximité, en développant également des liens étroits avec les collectivités. De nombreux acteurs de l'ESS ont par ailleurs été pionniers en matière de pratiques environnementales et écologiques, ce qui représente un réservoir d'expériences précieux, contribuant à enrichir et amplifier les partenariats pour monter des projets toujours plus ambitieux en faveur de la transition écologique, y compris en matière de recherche et développement. »*

Transition écologique des entreprises : l'accompagnement 360° de l'ADEME

ENTREPRISES 27

Que faire ? Par où commencer ? Existe-t-il des aides ? À qui s'adresser pour être accompagné ? Les questions qui se posent aux entreprises souhaitant relever le défi de la transition écologique sont multiples. Pour les accompagner, l'ADEME a conçu une offre qui leur est dédiée avec une approche intégrée couvrant l'ensemble des dimensions quel que soit le secteur d'activité : qualité de l'air, bâtiments, adaptation au changement climatique, économie circulaire et déchets, énergies, mobilité et transport… Synthétisée dans une brochure de 8 pages, cette offre s'articule autour de cinq leviers d'accompagnement au cœur des missions de l'Agence : l'information, la formation, la mise en relation avec les bons interlocuteurs, l'expertise et les dispositifs d'accompagnement de l'ADEME, les aides financières.

Dans la même volonté d'éclairer les entreprises (mais aussi les étudiants !), l'ADEME a contribué avec plusieurs partenaires[1] à la conception du MOOC « Comprendre la crise écologique pour réinventer l'entreprise », conçu par le C3D (Collège des directeurs du développement durable). Cette formation transdisciplinaire en ligne, gratuite et ouverte à tous, permet à chacun de se former à son rythme, grâce à trois modules ponctués de témoignages de nombreux experts : « comprendre la crise écologique », « notre modèle socio-économique au cœur de la crise écologique » et « comment réinventer l'entreprise face à la crise écologique ».

LE DÉCRYPTAGE DE LISA

« Pour répondre à la demande de collaborateurs à l'écoute de l'actualité ou pour rester attractifs auprès de futurs salariés désireux de contribuer positivement à la transition écologique à travers leurs activités professionnelles, les entreprises ont besoin d'une offre de sensibilisation adaptée. Le MOOC est une solution permettant d'y répondre. »

[1] Comité 21, Collectif génération responsable, UN Global Compact France, MEDEF, ORSE.

ENTREPRISES 28

Le forfait mobilités durables fait son chemin

Lancé dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités de 2019, le forfait mobilités durables (FMD), qui encourage les modes de transport durables des salariés, a réussi son entrée dans la gamme des dispositifs d'aide à la transition écologique. C'est ce que montre un premier baromètre réalisé auprès de 1 200 employeurs par l'ADEME en avril 2021.

Parmi les employeurs privés ayant déployé ou validé le FMD

93 % l'ont ouvert au moins au vélo.

53 % au covoiturage.

31 % à l'autopartage.

45 % aux transports en commun.

41 % aux engins de déplacement en libre-service.

LE FORFAIT EN CHIFFRES

Pour 78 %, la motivation principale à son déploiement est l'incitation à l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle.

Dans les entreprises privées, le plafond moyen du FMD est de **400 €** et 25 % des organisations vont au-delà de ce montant.

30 % des employeurs sondés ont validé la mise en place du FMD.

→ AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

ENTREPRISES 29

ACT Pas à Pas : décarboner une entreprise en 5 étapes clés

Pour accompagner les entreprises souhaitant décarboner leurs activités, l'ADEME a développé la méthodologie « ACT Pas à Pas », dont la reconnaissance a convaincu 10 entreprises certifiées B Corp de se lancer ensemble. Elles élaborent et mettent en œuvre une stratégie climat ambitieuse tout en bénéficiant du soutien de l'Agence.

Dans sa mobilisation pour atteindre l'objectif de neutralité carbone de la France, l'ADEME a développé en 2016 la méthode Assessing Low-Carbon Transition (ACT) en partenariat avec le CDP (ex-Carbon Disclosure Project). Cette méthode, internationalement reconnue, permet aux entreprises d'évaluer la maturité de leur stratégie décarbonation au regard des ambitions de l'Accord de Paris et de mettre en place un modèle d'affaires décarboné.

Pour les aider à se préparer à cette démarche, l'Agence a également conçu « ACT Pas à Pas », une méthodologie en cinq étapes : diagnostic, identification des enjeux et défis, développement de la vision, élaboration de la stratégie avec fixation des objectifs et de la trajectoire de décarbonation, définition du plan d'actions associé et de sa mise en œuvre. Son déploiement permet à une entreprise, quels que soient sa taille et son secteur, de s'inscrire dans une dynamique de progrès très structurée avec la remise de livrables à chaque étape. Elle facilite également la montée en compétences et la mobilisation des collaborateurs.

Des bénéfices qui n'ont pas échappé à B Lab France, l'ONG en charge de la diffusion en France du label B Corp, une certification internationale dans le domaine de la RSE réservée aux entreprises privées (4000 entreprises certifiées dans le monde).

B Lab France, dont la mission est également d'animer et d'accompagner les entreprises françaises certifiées B Corp - près de 200 début 2022 - a choisi « ACT Pas à Pas » pour répondre au souhait de certaines d'entre elles de s'engager dans une démarche de décarbonation.

« C'est une méthode universelle qui fait consensus. Ce sont quatre cabinets de conseil formés par l'ADEME qui se chargeront du déploiement au sein des entreprises, indique Samuel Trouillefou, responsable de l'animation des communautés au sein de B Lab France. Nous avons donc proposé à dix entreprises de secteurs très variés de se lancer dans l'aventure ensemble en étant accompagnées par ces cabinets. En mettant ainsi en place un collectif, l'objectif est de créer une émulation et de faire bénéficier ses membres d'un espace d'échanges pour partager leur expérience et progresser plus vite. L'ADEME subventionnera 50 % à 70 % du coût de la prestation des cabinets, et veillera au bon respect de la méthodologie tout au long des 15 mois du projet. En cas de succès, cette expérimentation pilote sera reconduite auprès de nouvelles entreprises certifiées B Corp françaises voire européennes ».

[2] Cojean, Eau Castalie, Château Maris, Davidson Consulting, Le Slip Français, Norsys, OpenClassrooms France, Phenix, Squiz, Valrhona France.

LE DÉCRYPTAGE DE LISA

« ACT Pas à Pas est une approche relativement jeune, mais qui repose sur un socle méthodologique éprouvé. Pour répondre aux enjeux de la transition bas-carbone, les entreprises doivent quantifier leurs émissions de gaz à effet de serre, se donner des objectifs de réduction pertinents et surtout les moyens de les atteindre. La route n'est pas sans encombres et, si l'on partage les mêmes ambitions, être au sein d'un collectif d'entreprises partageant les succès et les difficultés tout au long de la démarche peut être un atout pour atteindre plus facilement le sommet. »

ENTREPRISES 30

La rénovation énergétique des bâtiments : un enjeu d'emploi !

Atteindre 500000 rénovations énergétiques de bâtiments par an. C'est l'objectif fixé par la France pour réduire de 50 % les émissions de CO_2 de ce secteur d'ici 2030. Soit trois fois plus qu'aujourd'hui… Or, à l'image de l'ensemble du secteur du bâtiment, les entreprises spécialisées sur ce marché font face à une pénurie de main-d'œuvre.

Pour les aider à trouver et recruter des candidats, l'ADEME a lancé en octobre 2021, avec le ministère délégué au logement et en concertation avec les partenaires professionnels du secteur, une campagne de mobilisation qui se poursuivra en 2022. Trois publics sont ciblés : les professionnels et artisans du bâtiment, pour les inciter à se former à la rénovation énergétique, les jeunes pour susciter de nouvelles vocations, les demandeurs d'emploi ou les publics en voie de reconversion professionnelle pour les inciter à rejoindre le secteur. Objectif : recruter 150000 nouveaux entrants nécessaires au marché de la rénovation d'ici 2023.

POUR LES CITOYENS

MARTIN RÉGNER
Intrapreneur
Service Datagir
Adémien depuis 2012

CLAIRE SCHIO
Coordinatrice du pôle Cibles – Collectivités Entreprises Associations
Direction régionale Bretagne
Adémienne depuis 1992

PAR CLAIRE ET MARTIN

Mobiliser le grand public dans la voie de la transition écologique, engager la transformation des comportements, de nos modes de vie, de consommation… Pour être à la hauteur de son ambition, l'ADEME s'est fortement engagée auprès des citoyens en 2021, dans des champs très variés de la transition.

CITOYENS 31

L'ADEME mouille le maillot pour verdir le sport

Le sport, c'est bon pour la santé, mais pas toujours pour la planète. Sports motorisés, golf, cyclisme, randonnée et de nombreuses autres activités sportives ont des impacts sur l'environnement, la biodiversité et le climat. Afin de les réduire, l'ADEME s'engage de plus en auprès des Français pour qu'ils inscrivent leurs pratiques sportives dans une logique de transition écologique.

Érosion des sols, déchets, émissions de CO_2, bruit, consommation d'eau et de ressources… Le sport, ses pratiques, ses manifestations et ses équipements peuvent contribuer à la dégradation de l'environnement. Pour l'éviter, l'ADEME a soutenu en 2021 plusieurs actions dont la campagne « Les 10 actions pour un sport plus vert » lancée par l'ONG Fair Play for Planet (FPFP) déclinée en #FPFPChallenge destinée aux clubs sportifs pour les inciter à s'engager pour une pratique sportive plus respectueuse de l'environnement.

L'Agence apporte également son soutien à l'initiative de l'association Football Écologie France en faveur de « l'écosupporterisme ». Ce concept original défend l'idée que chacun, à son niveau – pratiquants amateurs, licenciés, supporters, dirigeants de club, mais aussi sponsors, équipementiers, fournisseurs ou collectivités – a un rôle à jouer pour devenir acteur de la transition écologique au sein du monde du football. Les équipes de l'ADEME descendent aussi sur le terrain comme les 25 et 26 août 2021, où des Adémiens ont été mobilisés sur le Tour cycliste Poitou-Charentes pour partager leur expertise, observer les pratiques et rencontrer les différents acteurs afin d'améliorer la gestion des déchets sur la manifestation. Une démarche qui débouchera sur la mise à disposition d'un référentiel auprès de la Fédération française de cyclisme !

CITOYENS 32

Mieux consommer : une question de méthode, mais aussi de timing…

Depuis sa création, l'ADEME encourage l'adoption par les Français de pratiques de consommation écoresponsables. En 2021, l'Agence a identifié et exploré de nouveaux leviers de motivation et d'action : le désencombrement de logements et l'analyse des événements clés de la vie susceptibles de générer des comportements plus vertueux. Explications.

En 2021, l'ADEME lançait « Osez Changer ! » : une opération inédite destinée à favoriser les changements d'habitudes de consommation. Vingt foyers volontaires, de profils variés, ont été accompagnés durant cinq journées à domicile par un *home organiser* (professionnel du tri et du rangement chez les particuliers) missionné par l'Agence. Après un diagnostic des objets présents et leur classement en grandes catégories d'usage, le *home organiser* aidait chaque foyer à inventorier, trier et désencombrer son logement à l'aide de méthodes responsables (donner, vendre, faire réparer, trouver de nouvelles utilisations…). Chaque foyer était ensuite accompagné pour s'engager vers une consommation plus responsable (achats d'occasion, location ou emprunt, réflexion approfondie avant un achat, obsolescence des objets…). En leur faisant prendre conscience de l'accumulation des objets au sein du logement, cette initiative a permis de montrer aux participants qu'ils pouvaient agir pour améliorer leur bien-être, faire des économies, mais surtout réduire leur impact sur l'environnement.

Dans le même objectif de favoriser des comportements écoresponsables, l'ADEME a réalisé avec le CRÉDOC[1] une étude innovante auprès des consommateurs et des professionnels. Objectif : analyser comment les grands événements de la vie qui viennent modifier les habitudes acquises parfois de longue date peuvent représenter une opportunité pour adopter des gestes respectueux de l'environnement. Trois événements ont été plus particulièrement étudiés : la naissance d'un enfant, la mobilité résidentielle et le passage à la retraite. Qu'il s'agisse de faire évoluer son alimentation, de revoir sa consommation d'énergie, de repenser sa mobilité… l'étude a démontré le potentiel de ces « changements de vie » au sens plein ! À condition toutefois de diffuser des messages simples et positifs, et au bon moment ! Autant d'enseignements qui permettront à l'ADEME et aux autres acteurs engagés sur ces questions d'optimiser leur communication auprès des citoyens.

EN CHIFFRES

En moyenne, lors de l'opération, les foyers se sont séparés de **31 %** de leurs objets toutes catégories confondues et de **37 %** de leurs textiles (vêtements et chaussures).

Lors de cette opération, plus de **2 tonnes** d'appareils électriques et électroniques ont été donnés, vendus ou dirigés dans les filières de recyclage par les **21 foyers.**

Les *home organisers* indiquent qu'en matière d'espace au sein des logements, le gain de place est de l'ordre de **30 %** à **50 %,** voire **60 %** selon les foyers.

LE DÉCRYPTAGE DE MARTIN

*« **34 appareils électriques et électroniques par foyer : c'est ce que nous pensons posséder alors que nous stockons en réalité près de quatre-vingt-dix-neuf appareils… dont 6 jamais utilisés !** Un constat qui s'observe aussi pour les chaussures, les vêtements… Il existe pourtant des moments plus propices que d'autres pour faire le bilan sur nos réels besoins. Qu'elles soient choisies ou subies – à l'instar de la pandémie de la Covid-19 –, ces ruptures dans notre quotidien sont autant d'occasions à saisir pour changer nos habitudes de consommation. Une démarche qui est loin d'être aisée. C'est pourquoi l'ADEME propose des contenus dédiés et des outils ludiques pour identifier les premières actions à mettre en place et accompagner la prise de conscience du plus grand nombre. Une démarche qui porte ses fruits : les foyers ayant participé à l'expérimentation ont trouvé l'exercice de plus en plus facile et "agréable". Alors comme eux, n'hésitez plus, "osez changer" ! »*

[1] Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

CITOYENS 33

Avec l'indice de réparabilité, consommer responsable c'est plus facile !

Depuis le 1er janvier 2021, un indice informe les consommateurs du degré de réparabilité des produits qu'ils achètent. Une habitude qui est très vite entrée dans les mœurs des Français, comme le soulignent les résultats du 2e baromètre « Les Français et l'indice de réparabilité » menée par OpinionWay pour Samsung Electronics France en partenariat avec l'ADEME.

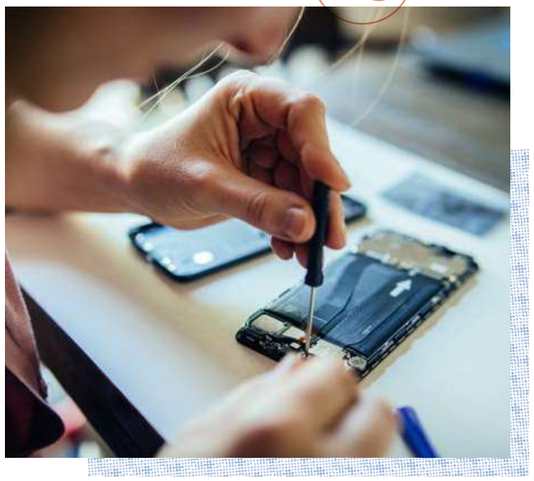

Aujourd'hui, plus de 8 Français sur 10 déclarent qu'ils « prendront en compte l'indice de réparabilité lors de leurs futurs achats ». Un changement de pratiques motivé par des considérations écologique et économique qui s'observe depuis quelques années et qui donne un nouveau souffle au secteur de la réparation. Ce résultat, en nette progression par rapport au précédent baromètre, s'explique notamment par la campagne de communication « Nos objets ont plein d'avenir » lancée par l'ADEME avec le ministère de la Transition écologique dont l'objectif était de rappeler les bienfaits de la réparation pour la planète.

Mission accomplie pour l'ADEME qui doit toutefois accompagner ses actions de sensibilisation de mesures plus globales afin de soutenir la transition des filières de la réparation et du reconditionnement qui doivent faire face à une augmentation des demandes. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les initiatives menées par l'ADEME en Bretagne.

76 %
des Français ont déjà entendu parler du nouvel indice de réparabilité.

4,5 /10
INDICE DE RÉPARABILITÉ

89 %
des personnes interrogées estiment que cette nouvelle information va les inciter à choisir des produits avec l'indice de réparabilité le plus élevé.

83 %
8 Français sur 10 seraient prêts à acheter des produits d'une marque qu'ils n'avaient pas envisagée si elle présente un meilleur indice de réparabilité.

LE DÉCRYPTAGE DE CLAIRE

« Pour valoriser le savoir-faire des artisans de la réparation, on peut notamment évoquer la création du dispositif "Répar'Acteurs" par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, l'ADEME, la région Bretagne et les 4 départements bretons. Ce réseau qui compte aujourd'hui plus de 600 artisans bretons engagés a plusieurs objectifs : mobiliser et fédérer les acteurs de la réparation, favoriser l'économie de proximité et réduire la production de déchets. Pour accompagner le changement, un kit de communication a été mis à disposition des répar'acteurs et des expositions ont été organisées afin de sensibiliser le grand public. »

CITOYENS 34

Publicité et climat : aller au-delà de l'affichage

Par son influence sur nos décisions d'achat, la publicité a un rôle majeur à jouer pour favoriser une consommation plus responsable. Un constat qui a conduit à la promulgation de la loi Climat et Résilience fixant de nouvelles obligations aux annonceurs et aux médias. Un texte dont plusieurs nouveautés s'appuient sur des études et des travaux réalisés par l'ADEME.

Pour que la publicité s'engage dans la transition écologique, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit notamment la création de « codes de bonne conduite » (ou « contrats-climat ») pour les médias et les annonceurs, avec objectifs et indicateurs à la clé. Lors de la préparation de ce texte, le gouvernement a confié en février 2021 à Arnaud Leroy, Président-directeur général de l'ADEME, et Agathe Bousquet, Présidente de Publicis France, la mission de formaliser les engagements que devront respecter les acteurs du secteur dans ces contrats. Leur rapport remis au mois de juin après l'audition de nombreux intervenants (annonceurs, agences, médias…) a permis d'identifier différentes actions pour lancer une nouvelle dynamique en faveur d'une publicité au service de la transition écologique : thématiques des contrats-climat, méthodologie pour la réalisation de bilans et trajectoires carbone, création d'une plateforme de gouvernance ou encore création d'un contrat et d'indicateurs types. Autant de pistes qui ont été reprises dans la loi (qui prévoit également de confier à l'ADEME le bilan de l'efficacité des codes de bonne conduite) et pour lesquelles sont attendus des décrets d'applications début 2022.

Autre mesure de la loi Climat et Résilience sur laquelle l'ADEME s'est mobilisée : l'expérimentation dans des collectivités locales volontaires de « Oui Pub », un nouveau dispositif imaginé par la Convention citoyenne pour le climat pour mieux encadrer les imprimés publicitaires non sollicités. Son principe ? Remplacer « Stop Pub », qui permet à un foyer de signaler qu'il ne veut pas de tracts dans sa boîte aux lettres, par un autocollant indiquant qu'il les accepte : « Oui Pub ». Dans les collectivités concernées, les imprimés publicitaires seront par défaut proscrits et ne pourront être adressés qu'aux habitants qui le souhaitent. Une étude réalisée par l'ADEME révèle que cette démarche serait bénéfique en permettant de cibler plus efficacement les consommateurs souhaitant réellement recevoir des imprimés publicitaires.

« STOP PUB », « OUI PUB »… CE QU'EN PENSENT LES FRANÇAIS

Les imprimés publicitaires sans adresse (IPSA) finissent en grande majorité dans nos poubelles. C'est contre ce gaspillage que « Stop Pub » a été créé en 2004.
Plus de quinze ans plus tard, une enquête de l'ADEME montre que l'outil convient aux attentes des particuliers qui l'ont adopté (moins d'un Français sur cinq). Plus de 80 % des porteurs de « Stop Pub » en sont globalement satisfaits, même si un sur deux continue à recevoir des IPSA à un rythme quotidien ou hebdomadaire.
Une autre étude de l'Agence révèle l'intérêt suscité par « Oui Pub » : 70 % des personnes interrogées se déclarent ainsi très ou plutôt ouvertes à ce que le dispositif soit testé et appliqué dans leur commune.

LES IMPRIMÉS PUBLICITAIRES EN CHIFFRES

894 000
tonnes d'imprimés publicitaires sans adresse distribués en 2019.

58 %
des Français considèrent les imprimés publicitaires sans adresse comme une source d'information utile et 42 % comme une source de gaspillage inutile.

47 %
des porteurs de « Stop Pub » déclarent que la disparition des IPSA n'est pas totale.

44 %
des particuliers déclarent jeter au moins une fois par semaine des publicités à la poubelle sans y avoir prêté attention.

CITOYENS 35

Des outils en ligne pour faciliter la transition écologique

La bonne volonté ne fait pas tout. Pour aider les citoyens et les éclairer dans leur désir d'adopter des comportements plus responsables, l'ADEME a conçu plusieurs outils en ligne accessibles à tous.

→ **« Nos gestes climat »** permet à chacun d'évaluer en quelques minutes son empreinte carbone individuelle annuelle totale (alimentation, transport, logement, divers, services publics, numérique), de la situer par rapport aux objectifs climatiques et, surtout, de passer à l'action grâce à des conseils personnalisés en fonction des réponses.

→ Avec **« Que faire de mes déchets »,** chacun peut découvrir en quelques clics les points de collecte des déchets recyclables les plus proches de son domicile en fonction de leur nature (ordinateurs, vêtements, appareils électriques…). Il est également possible de savoir ce que ce déchet va devenir et mieux encore, comment l'éviter.

LE DÉCRYPTAGE DE MARTIN

« Avec ces outils gratuits et accessibles à tous, l'objectif du service numérique Datagir de l'ADEME est de proposer aux citoyens une entrée ludique, simplifiée et personnalisée dans la transition écologique. Et pour sensibiliser le plus largement possible, ces outils sont aussi librement intégrables sur tout type de site ! »

CITOYENS 36

De l'ADEME à l'ANAH, passage de relais pour le dispositif France Rénov'

Dès le début des années 2000, l'ADEME s'est investie dans l'information des Français en matière de rénovation énergétique de leur logement, grâce aux Espaces Info Énergie devenus en 2018 le réseau FAIRE (plus de 300 espaces conseil), dont elle coordonnait l'action et le déploiement. Depuis janvier 2022, le dispositif a laissé sa place à France Rénov', un nouveau service public dédié à la rénovation de l'habitat comprenant une plate-forme web et un numéro de téléphone unique au plan national, ainsi qu'un réseau de plus de 450 guichets de proximité.

Désormais géré par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), il réunit les ex-Espaces conseil FAIRE et les Points rénovation information service (PRIS), en s'appuyant sur l'expérience de l'ADEME et notamment sa contribution depuis 2020 au succès de MaPrimeRénov' financée par le ministère de la Transition écologique (800 000 demandes en 2021).

CITOYENS 37

L'ESS, en première ligne de la réduction des déchets

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Coordonnée en France par l'ADEME, la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) est chaque année un temps fort de mobilisation pour essaimer les bonnes pratiques en faveur d'une consommation plus responsable. En 2021, le thème de la 13e édition était « Solidarité et coopération » et a donné une large place aux acteurs de l'économie sociale et solidaire !

Du 20 au 28 novembre 2021 dans toute la France, les porteurs de projets labellisés par l'Agence ont mené 5 000 animations de sensibilisation (conférences et débats, jeux, ateliers de découverte ou de fabrication, visites guidées…) pour montrer comment mieux consommer, produire et jeter moins tout en répondant à des enjeux locaux. Une grande partie d'entre elles ont été organisées par des structures de proximité membres du réseau économie sociale et solidaire comme Bois & Cie, Yes We Can Nette, Echo Mer, Frich'Market, des collectivités, mais aussi des entreprises comme Leroy Merlin.

LE DÉCRYPTAGE DE CLAIRE

« C'est en s'appuyant sur les pratiques de recyclage et de réemploi presque intrinsèquement liées à la culture bretonne que la région, en partenariat avec l'ADEME, a construit une campagne de communication lors de la SERD. Sobre et épurée, elle met en scène des objets iconiques bretons qui ont connu plusieurs vies dans de nombreux foyers et invite ainsi les Bretonnes et les Bretons à aller plus loin en multipliant les écogestes. »

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

CÉLINE PHILLIPS
Coordinatrice du pôle
Initiatives Multilatérales
Direction Europe et International
Adémienne depuis 2000

FRANÇOIS BOISLEUX
Coordinateur Adaptation au changement climatique - Entreprises et approches sectorielles
Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas carbone
Adémien depuis 2006

De la conscience… à l'action. En quelques années, la lutte contre le changement climatique s'est imposée dans l'agenda de toutes les organisations. Pour réduire les risques associés à ce changement, atténuer le changement climatique et s'y adapter sont les deux voies indispensables auxquelles s'attelle l'Agence.

PAR CÉLINE ET FRANÇOIS

CLIMAT 38

TERSOB : destination sobriété pour les territoires !

Se questionner sur nos besoins et la manière de les satisfaire en limitant leur impact sur l'environnement, en faisant évoluer nos modes de production et de consommation à l'échelle individuelle et collective, c'est l'enjeu de la sobriété. Énergétique, numérique, matérielle, elle peut avoir de multiples visages. Et parce qu'elle constitue une réponse forte aux 3 grands enjeux que sont la préservation du climat, des ressources et de la biodiversité, l'ADEME souhaite engager les territoires dans cette voie.

C'est pourquoi l'Agence a publié en 2021 une étude baptisée « TERSOB », proposant un décryptage et des recommandations. Celle-ci commence par dresser un état des lieux des politiques territoriales de sobriété, grâce aux retours d'expérience de treize collectivités pionnières dans des domaines variés (alimentation, numérique, mobilité, aménagement, prévention des déchets…). C'est ainsi que sont décryptées les actions de Grenoble (sobriété énergétique), de La Rochelle Agglomération (sobriété numérique), de la métropole de Strasbourg (habitat participatif) ou encore de Muttersholtz, une commune rurale alsacienne engagée dans de nombreux domaines de la transition écologique. À la lumière de ces exemples – qui permettent de dessiner un premier paysage des démarches territoriales de sobriété en France –, les freins à lever et les leviers à actionner sont mis en évidence pour faciliter le déploiement des politiques de sobriété par les collectivités. Une « grille » leur est notamment proposée pour les aider à structurer leur démarche !

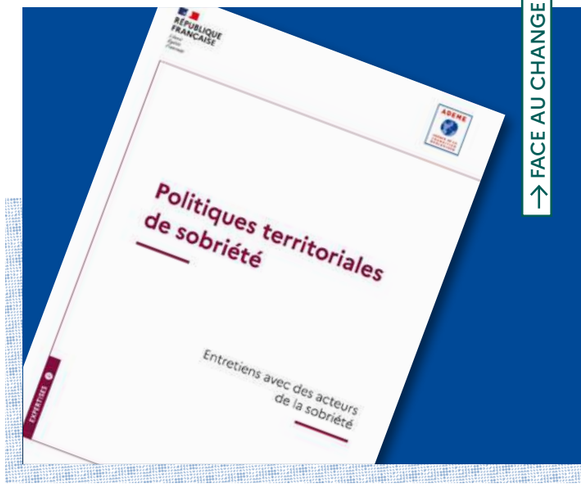

CLIMAT 39

Bat-ADAPT : quelques clics pour connaître la vulnérabilité d'un bâtiment face aux aléas climatiques

SAKINA PEN POINT
Responsable du programme « Adaptation au changement climatique » de l'OID

Pour renforcer la résilience des bâtiments face au changement climatique, l'ADEME soutient plusieurs travaux de recherche et développement dont ceux de l'Observatoire de l'immobilier durable (OID), qui a développé un outil innovant estimant jusqu'en 2090 la vulnérabilité de chaque bâtiment aux aléas climatiques. Explications de Sakina Pen Point, responsable du programme Adaptation au changement climatique de l'OID.

Quelle est la vulnérabilité des bâtiments face au changement climatique ?

Sakina Pen Point : Le secteur de l'immobilier sera de plus en plus touché et fragilisé par les aléas climatiques. Certains effets sont déjà observables : vagues de chaleur, sécheresse et retrait-gonflement des argiles à l'origine de fissures, inondations, submersion marine, tempêtes et vents violents…

Mais si les acteurs du secteur mettent en œuvre des actions adaptatives, une marge de manœuvre existe pour rendre les bâtiments plus résilients. Cette stratégie repose d'abord sur un diagnostic préalable et approfondi des risques et de la nature du bâtiment avant de déployer des solutions adaptées. C'est ce que propose l'outil Bat-ADAPT que nous avons développé en collaboration avec des scientifiques (BRGM, CNRM, Météo France…) et le soutien de l'ADEME (participation régulière aux comités de pilotage pour apporter une vision stratégique, assistance dans l'élaboration du modèle grâce à la mise en relation avec des scientifiques), sur la base des travaux du GIEC.

Comment fonctionne Bat-ADAPT ?

SPP : C'est une application cartographique de modélisation des risques en ligne et accessible gratuitement aux professionnels de l'immobilier et aux particuliers. À partir de l'adresse du bâtiment et de ses caractéristiques (toiture, matériaux, isolation, espaces naturels…), l'outil calcule sa sensibilité à cinq aléas (vague de chaleur, sécheresse, retrait-gonflement des argiles, inondation) sur une échelle de 1 à 5 en 2020, 2030, 2050, 2070 et 2090. En fonction des résultats, Bat-ADAPT oriente vers des fiches d'actions prioritaires à mettre en place, issues de notre *Guide des actions adaptatives au changement climatique.*

Enfin, l'outil permet aux professionnels d'accéder à une synthèse de l'ensemble des bâtiments de leur patrimoine.

Quel accueil ont réservé les acteurs de l'immobilier à votre outil ?

SPP : Bien que le diagnostic climatique ne soit pas encore une obligation réglementaire, Bat-ADAPT est très utilisé par les professionnels du secteur avec des retours positifs sur sa facilité d'utilisation.

Actuellement, plus de dix mille bâtiments sont référencés, et pour répondre encore mieux à leurs besoins, nous allons proposer une version enrichie dans les mois à venir. Ouverte à l'Europe, elle prendra en compte plusieurs scénarios du changement climatique, contre un actuellement, et intégrera de nouveaux aléas (grand froid, tempêtes, mouvements de terrain et feux de forêt) ainsi que des indicateurs supplémentaires par aléa. Enfin, grâce à un programme de recherches soutenu par l'ADEME, nous allons améliorer notre modèle afin de mieux tenir compte de l'environnement local de chaque territoire (îlots de chaleur, perméabilisation des sols…) dans l'analyse du risque climatique. •

LE DÉCRYPTAGE DE FRANÇOIS

« La dernière étude de la Fédération française de l'assurance estime à 24 milliards d'euros les coûts imputables au changement climatique d'ici 2050 et illustre l'importance d'adapter le bâtiment face aux aléas climatiques. En identifiant les impacts du changement climatique sur les bâtiments de façon très précise – une adresse suffit –, l'outil Bat-ADAPT permet aux collectivités et entreprises de prendre conscience de la nécessité de s'adapter au changement climatique, surtout s'il intègre des données territorialisées. »

LE DÉCRYPTAGE DE CÉLINE

« Dans cette même logique, l'ADEME a publié en 2021 le recueil de méthodes et bonnes pratiques Entreprises, comment prendre des décisions pour s'adapter au changement climatique ? et a soutenu le développement de la démarche OCARA qui permet aux entreprises de réaliser un diagnostic des risques physiques puis d'identifier et planifier les trajectoires d'adaptation. »

26 % des bâtiments enregistrés dans Bat-ADAPT correspondent à de l'immobilier résidentiel.

10 000 bâtiments enregistrés sur Bat-ADAPT.

9 critères de sensibilité renseignés pour 1/4 des bâtiments.

10 PRINCIPES POUR AGIR EFFICACEMENT

Pour accélérer l'adaptation du secteur du bâtiment au changement climatique, l'Alliance mondiale des bâtiments et de la construction (GlobalABC) qui regroupe 204 membres dans le monde dont l'ADEME, a publié en octobre 2021 le guide : *Adaptation du secteur du bâtiment au changement climatique : 10 principes pour une action efficace.* Destiné aux décideurs publics et à tous les acteurs souhaitant diffuser des actions d'adaptation, il est le fruit des travaux d'un groupe de travail d'une dizaine de membres de GlobalABC coordonné par l'ADEME, le ministère de la Transition écologique et le bureau d'études Resallience.

CLIMAT 40

Anticiper les menaces climatiques dans l'archipel de la Caraïbe pour mieux s'y préparer

Cyclones, inondations, élévation du niveau de la mer, dégradation des terres… L'archipel caribéen est particulièrement vulnérable aux impacts attendus du changement climatique. Une menace qui mobilise depuis plusieurs années l'ADEME Guadeloupe. Celle-ci anime notamment le Réseau adaptation au changement climatique (RACC) en Guadeloupe qui accompagne les acteurs du territoire grâce à des outils d'analyse, de diagnostic de vulnérabilité et de planification d'actions. Pour étendre cette dynamique, l'ADEME Guadeloupe a récemment lancé un projet avec des partenaires de Guadeloupe, Martinique et Dominique, afin de développer la capacité d'action des collectivités locales. Elle a également conclu en mars 2021 un partenariat avec l'IICA (Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture) avec l'objectif de mutualiser les connaissances sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole entre les îles de la Caraïbe. •

CLIMAT 41

La nature : une alliée de nos démarches d'adaptation au changement climatique

Financé à 60 % par la Commission européenne, le projet Life intégré ARTISAN (Accroître la résilience des territoires au changement climatique par l'incitation aux solutions d'adaptation fondées sur la nature) est piloté par l'Office français de la biodiversité. Doté d'un budget total de 16,70 M€ sur une durée de 8 ans (2020-2027), il participe à la mise en œuvre du deuxième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-2) et du plan biodiversité de la France.

S'appuyant sur 28 bénéficiaires[1], dont l'ADEME, il vise notamment à accompagner et amplifier le recours aux solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature. Ces solutions ont l'avantage de répondre aussi bien aux enjeux relatifs au climat qu'à ceux relatifs à la biodiversité. C'est le cas, par exemple, de la ville de Lille qui transforme les cours d'école pour lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur en réalisant des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation, tout en permettant de créer des espaces de nature accessibles aux enfants et de gérer durablement l'eau de pluie.

Pour aller plus loin dans la valorisation des actions d'adaptation innovantes, exemplaires et reconductibles, l'ADEME a lancé en septembre 2021 les 1ers « Trophées de l'adaptation au changement climatique Life ARTISAN ». Ce concours s'adresse à l'ensemble des acteurs publics et privés (collectivités territoriales, agences nationales, universités, ONG, entreprises…) ayant mis en œuvre, sur le territoire français, une action dans l'une des trois catégories suivantes : réduction des risques climatiques, adaptation des filières économiques, adaptation de la gestion de la nature, des ressources et des milieux. Avec ces trophées, dont les lauréats ont été révélés en mars 2022, l'ADEME souhaite inciter les acteurs et entreprises métropolitains et des outre-mer à utiliser des solutions fondées sur la nature dans leurs démarches d'adaptation au changement climatique. Cette initiative s'ajoute aux nombreuses actions de l'Agence pour valoriser les démarches d'adaptation comme les « Trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée » dont la 3e édition a récompensé trois lauréats d'Algérie, de Grèce et du Portugal en juillet 2021.

LE DÉCRYPTAGE DE FRANÇOIS

*« **Ce programme regroupe une multitude de partenaires et de projets dans le but de décloisonner climat et biodiversité.** La préservation et la restauration des services écosystémiques permettent d'accroître la résilience des territoires face aux effets du changement climatique. Une solution d'adaptation à systématiser et à privilégier dans les plans d'actions. Que les lauréats des trophées soient sources d'inspiration ! »*

[1] CDC Biodiversité, Comité français de l'UICN, École des Ponts Paris Tech, ONERC, ARB régionales, CEPRI, Comité 21…

CLIMAT 42

Objectif mondial de neutralité carbone d'ici 2050 : aider les décideurs à comprendre

Pour limiter le réchauffement climatique en deçà des 2 °C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone au niveau mondial d'ici 2050 est un impératif. C'est la raison pour laquelle ces dernières années ont vu éclore de nombreuses annonces, des engagements et des déclarations fortes sur la neutralité carbone de la part des acteurs étatiques, publics ou encore privés.

Pour éclairer le débat sur les moyens d'y parvenir, l'ADEME a publié un « avis » en mars 2021 sur ce sujet. Les auteurs rappellent que la neutralité carbone nécessite de séquestrer autant de carbone que l'on en émet, de manière à stabiliser son niveau de concentration dans l'atmosphère et que cette neutralité ne peut être appréhendée qu'à l'échelle de la planète au risque sinon d'engendrer des biais méthodologiques et éthiques. C'est pourquoi les acteurs (économiques, collectivités et citoyens) qui s'engagent ne peuvent devenir ou se revendiquer « neutres en carbone » de façon isolée. Ils peuvent en revanche valoriser leur engagement contribuant à l'objectif mondial de neutralité carbone d'ici 2050, à certaines conditions décrites dans l'avis. Celui-ci insiste également sur la nécessaire contribution de tous sur le long terme et dans une logique de progrès continu, ainsi que sur l'importance d'agir selon deux axes complémentaires : la réduction drastique des émissions de GES et la séquestration du CO_2 dans des puits biologiques ou technologiques. Une mobilisation pour laquelle l'avis propose des outils et des méthodes développés par l'ADEME afin d'accompagner chaque catégorie d'acteurs dans leur contribution à l'atteinte de la neutralité carbone.

LE DÉCRYPTAGE DE CÉLINE

*« **Dans son rapport spécial de 2018, le GIEC indique que, si nous voulons limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les émissions mondiales nettes de CO_2 doivent diminuer d'environ 45 % par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030, pour atteindre zéro net vers 2050.** Or les projections communiquées en 2021 par les 192 parties de l'Accord de Paris indiquent qu'en 2030 les émissions mondiales de gaz à effet de serre seront plus élevées de 15,9 % que les émissions de 2010. Par ailleurs, plusieurs études démontrent que les puits biologiques ou technologiques ne pourront compenser le niveau actuel d'émissions (exemple : avis de l'ADEME 2020 sur le captage et stockage géologique de CO_2 en France qui alerte sur le potentiel limité pour réduire nos émissions industrielles). Il y a donc urgence à réduire nos émissions de gaz à effet de serre ! »*

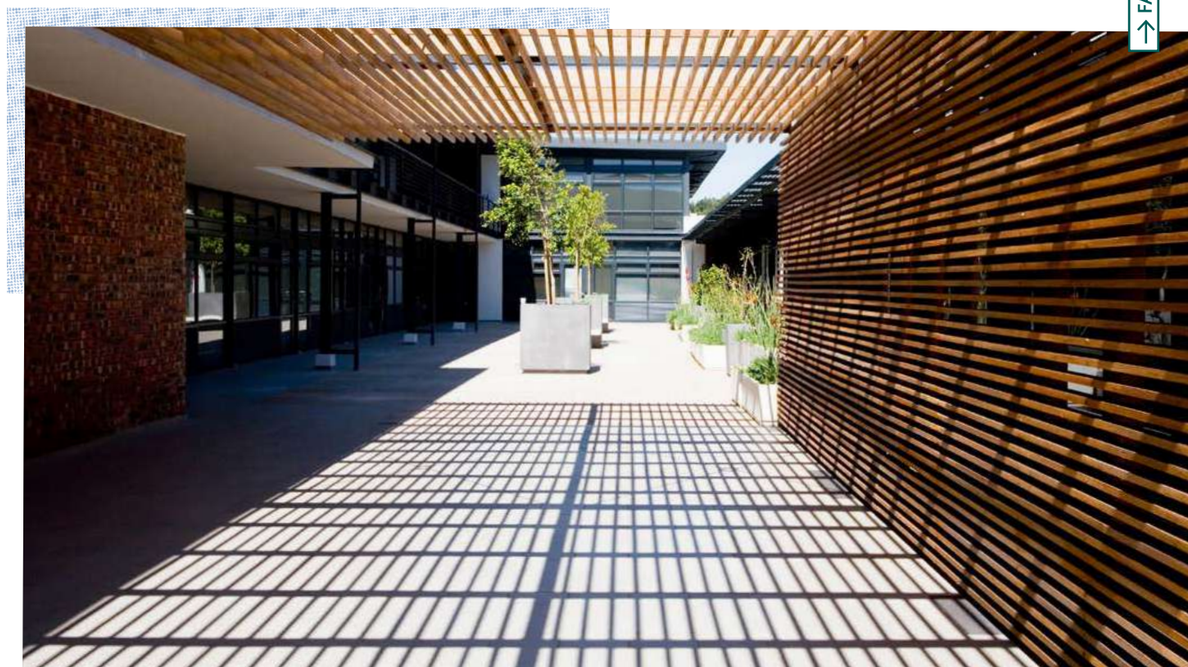

CLIMAT 43

Pour lutter contre le changement climatique, il est essentiel d'avoir une vision écosystémique de la forêt

Par sa fonction de puits de carbone, la forêt peut jouer un rôle clé dans l'atteinte de l'objectif mondial de neutralité carbone. Un enjeu qui explique pourquoi l'ADEME défend notamment des pratiques sylvicoles responsables, indispensables pour qu'elle renforce sa résilience au changement climatique et continue à capter le CO_2 dans les prochaines années.

En fixant le CO_2, la forêt, comme l'agriculture et les sols, est l'un des puits qui réduit sa quantité dans l'atmosphère et donc limite les changements climatiques. Cette capacité est au cœur de nombreuses initiatives de l'ADEME, comme la publication en 2021 du guide *Forêts et usages du bois dans l'atténuation du changement climatique* (collection Expertises), qui décrit notamment le cycle du carbone et les enjeux des pratiques sylvicoles responsables.

Lutter contre la vulnérabilité des essences

Et il y a urgence, si l'on en croit Guillaume Decocq, professeur à l'université d'Amiens et directeur d'une unité de recherche du CNRS en écologie. « Tout en atténuant le changement climatique, les forêts en sont aussi victimes, ce dernier mettant à mal de nombreuses essences en les rendant plus vulnérables aux insectes, virus et maladies. »

Pour lutter contre ce phénomène, il ne faut pas se limiter à l'arbre lui-même, explique le chercheur. « La recherche montre que de 50 % à 80 % du CO_2 fixé par la forêt l'est dans le sol. Lorsque des coupes à blanc massives sont réalisées sur des parcelles, tout le CO_2 piégé dans le sol se libère. Il est donc essentiel d'avoir une vision écosystémique de la forêt intégrant l'arbre, mais aussi les composants du sol, les plantes et arbustes, les insectes…

Pour y parvenir, Guillaume Decocq préconise le couvert forestier continu, une pratique qui consiste à exploiter les parcelles régulièrement, mais de façon limitée. Elle permet de préserver la biodiversité du sol composé de nombreux éléments (champignons, bactéries, protistes…) qui est essentielle pour la nutrition des arbres, donc pour leur résistance aux parasites.

« L'autre bonne pratique est la diversité des essences, poursuit Guillaume Decocq. Chacune ayant son ravageur (insecte, maladie…), si vous ne plantez qu'une seule espèce sur une parcelle, ce dernier se propage facilement de proche en proche. Mais si vous en mélangez plusieurs, il aura plus de mal à chercher un autre arbre hôte et mourra avant de l'avoir trouvé. Pratiquer une sylviculture mélangée est un autre moyen de préserver les plantes et les arbustes des bois, qui contribuent aussi à fixer le CO_2 .»

Les solutions ne manquent pas, ajoute-t-il, « mais il est impératif que les différents acteurs agissent de concert en s'appuyant sur la recherche scientifique, afin d'élaborer une stratégie commune ». •

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE LIVRE BLANC
« L'introduction d'essences exotiques en forêt » - Novembre 2021

L'ADEME MOBILISÉE POUR UNE FORÊT PLUS DURABLE

La forêt et les pratiques sylvicoles responsables sont l'objet de nombreuses actions de l'ADEME, à l'image de l'appel à projets GRAINE qui comprend plusieurs volets sur ce thème (voir chapitre « Prospective et Recherche » page 22), du MOOC « Stocker du carbone dans les écosystèmes : de l'enjeu global aux enjeux pour les territoires » diffusé au printemps 2021, ou de nombreuses publications, comme le guide *Récolte durable de bois pour la protection de plaquettes forestières* (collection Clés pour agir) paru en 2020.

LE DÉCRYPTAGE DE FRANÇOIS

« Insectes profitant du stress thermique des conifères suite aux épisodes de sécheresse, dépérissement des chênes pédonculés, de hêtres communs… La forêt française porte déjà les stigmates du changement climatique. Le Livre Blanc (voir supra) coécrit par Guillaume Decocq évoque des pistes de recherche pour adapter nos forêts au changement climatique. Des thèmes pouvant intégrer le contenu des appels à projets recherche de l'ADEME. »

LE DÉCRYPTAGE DE CÉLINE

« En France, bien que l'utilisation des terres, leur changement d'affectation et la foresterie conduisent à des émissions de gaz à effet de serre, la croissance des forêts permet une séquestration nette de CO_2. Pour atteindre une neutralité climatique, le boisement et le reboisement sont des solutions de choix que l'ADEME soutient, tout en veillant à généraliser les pratiques sylvicoles responsables qui permettront de rendre ces forêts résilientes et riches en biodiversité. »

CLIMAT 44

Décrypter le reporting climat des institutions financières grâce au Climate Transparency Hub

Finance ClimAct

Tout savoir sur la mobilisation du secteur de la finance en faveur du climat : c'est ce que propose depuis janvier 2021 le Climate Transparency Hub (CTH). Il s'agit de la première plateforme dédiée à la centralisation des exercices de reporting climat des institutions financières en France. Développé par l'ADEME avec la collaboration de plusieurs partenaires, le CTH synthétise le volet climat des rapports extrafinanciers annuels pour faciliter le suivi des pratiques, accroître leur qualité et les harmoniser. Il permet de consulter les exercices de reporting climat des institutions volontaires et de consulter de nombreuses publications sur le sujet.

Chaque année, un rapport sera produit pour raconter et valoriser les meilleures pratiques observées. S'adressant aux institutions financières, aux acteurs et observateurs de la finance durable, ainsi qu'aux épargnants et au grand public, le CTH est financé par la Commission européenne dans le cadre du projet Finance ClimAct, coordonné par l'ADEME. •

L'ADEME DE L'INTÉRIEUR

Parce que le monde change, l'ADEME change aussi. Et face aux urgences, les changements sont clés et ils sont nombreux. Des adaptations qui prennent vie au fur et à mesure du déploiement du plan de transformation de l'Agence.

JESSICA SAUVETRE
Coordinatrice RSE
Cellule Qualité transversalité RSE
Adémienne depuis 2017

FLORENCE ALBERT
Directrice adjointe
Direction des affaires financières
Adémienne depuis 1993

S'adapter mieux et plus vite grâce à l'intelligence collective

Afin d'accompagner sa transformation et de s'adapter à une société en forte évolution, l'ADEME a impulsé depuis 2016 l'utilisation de dynamiques collaboratives.

Portées et animées par la cellule Qualité transversalité RSE, elles sont désormais ancrées dans le quotidien de nombreux Adémiens. Pour preuve, l'équipe de facilitateurs qui compte désormais 8 personnes est régulièrement sollicitée. En 2021, ils ont répondu à plus de 140 sollicitations ayant abouti à l'organisation d'une centaine d'ateliers, un chiffre en constante augmentation chaque année. Et cela sans compter tous les ateliers organisés directement par les personnes formées en interne.

Séminaires de cohésion, réorganisation d'équipe, prise de décision, élaboration de stratégie, etc. une grande diversité de problématiques ont été abordées en 2021 dans des ateliers de taille et durée variables (de 3 à 100 participants et d'une à plusieurs séances de quelques heures). Parmi eux, 3 groupes ont utilisé la méthode des « cercles » pour préparer la période post-covid. 30 Adémiens de tous horizons se sont réunis régulièrement pendant plusieurs mois pour échanger sur leurs besoins et coconstruire des propositions concrètes autour des lieux de travail, de la mobilité domicile travail et de la vie des équipes.

Les « bulles de dialogue » ont été créées en 2021. Elles ont réuni 120 personnes sur des thèmes liés à la qualité de vie au travail : charge de travail, éco-anxiété, sobriété et frugalité… Des moments d'échanges vrais et chaleureux, occasions de partager ses ressentis, ses vécus, découvrir des collègues avec un autre regard. Quels que soient leur forme et le sujet à traiter, ces moments d'échange, pour lesquels les facilitateurs apportent une méthodologie collaborative et jouent un rôle de chef d'orchestre, favorisent l'écoute, la transversalité, la créativité et la cohésion. Autant de bénéfices qui contribuent à l'intelligence collective de l'Agence et renforcent sa capacité d'adaptation au changement.

LE DÉCRYPTAGE DE JESSICA

« L'intelligence collective est pour moi une manière utile et nécessaire pour relever les défis de notre monde VICA (volatile, incertain, complexe et ambigu). Parce que chacun de nous possède des ingrédients et savoirs différents, la magie du facilitateur est de les mettre en mouvement, en posant les bonnes questions, de sorte à obtenir le meilleur plat possible. Je trouve ces temps de travail où l'on sent l'énergie, le plaisir de partager, etc. particulièrement stimulants. Et j'apprécie quand le groupe imagine ensemble les futurs possibles. »

PAR JESSICA ET FLORENCE

L'interview de Fabrice Boissier,

Directeur général délégué de l'ADEME

PAR FLORENCE ALBERT

Comment résumer la transformation de l'ADEME ?

Fabrice Boissier : Lancée en 2019, elle se compose de 4 grands volets : l'évolution de notre mission, la transformation de nos outils, la réorganisation de nos métiers et l'amélioration de nos processus. Tous ces chantiers sont les pièces d'un même puzzle ! Chacun est porteur de valeur ajoutée, mais c'est ensemble qu'ils expriment tout leur potentiel. Après 3 ans, on est en train d'arriver au port qu'on s'était fixé au départ. Ce sont près de 90 % des objectifs réalisés !

Quel chantier a eu le plus fort impact selon vous auprès des partenaires, porteurs de projets ou bénéficiaires de l'ADEME ?

F.B. : Je citerais « agirpourlatransition.ademe.fr », notre plateforme numérique de services, ouverte en juin 2020, après la première crise de la Covid-19. Cet outil a changé la visibilité de l'ADEME, la façon dont elle est perçue et notre capacité d'impact auprès des collectivités, des entreprises ou encore du grand public… Un exemple : en 2021, le Plan de relance a généré un doublement des dossiers déposés à l'ADEME. Sans « Agir », nous n'aurions pas été capables de gérer cet afflux.

Avec la plateforme « Agir », c'est non seulement la phase de dépôt de dossier qui est transformée, mais aussi la communication entre l'ADEME et le bénéficiaire tout au long de la vie du projet.

La crise sanitaire a-t-elle été un frein ou un accélérateur de cette transformation ?

F.B. : La Covid-19 a représenté un double défi pour l'Agence : en même temps que la crise sanitaire bouleversait nos manières de travailler, elle a aussi généré un accroissement et un élargissement des missions confiées à l'ADEME, en tant qu'opérateur du Plan de relance. Avoir lancé notre transformation en amont nous a donné une petite longueur d'avance : dans la capacité à déployer rapidement de nouveaux dispositifs, dans la dématérialisation et l'optimisation des processus ou encore l'évolution des systèmes informatiques, etc.

Et surtout, il est évident qu'avec la crise, l'impact de notre transformation s'est révélé encore plus fortement. Parce que nos publics ont évolué avec la crise : sur le digital, sur l'urgence écologique… Ils ont eux aussi fait évoluer leurs pratiques, ont mûri leurs idées de sorte que notre transformation rencontre aujourd'hui plus que jamais l'intérêt de nos publics !

Quel sera le prochain défi selon vous ?

F.B. : On fait face à une histoire qui s'accélère. Notre champ de travail, c'est l'urgence écologique, et plus le temps avance, plus l'urgence est là. Alors les défis sont multiples : accompagner le déploiement et la réussite de France 2030, dont l'ADEME est un opérateur clé, continuer d'animer le débat démocratique et notre expertise dans la suite de notre projet « Transition(s) 2050 », afin d'éclairer l'avenir, tout cela dans un nouveau contexte institutionnel et territorial.

Un dernier mot avant de conclure ?

F.B. : Diriger l'ADEME, c'est bien sûr une affaire de gestion : gestion de budgets, de subventions, d'équipes… au service de la transition écologique. Cette transformation a été une aventure et c'est un plaisir de voir que nous pouvons aujourd'hui relever des défis que nous n'aurions pas pu relever il y a quelques années. Je voudrais conclure en disant ma gratitude envers l'ensemble des Adémiennes et Adémiens qui se sont mobilisés intensément durant cette période.

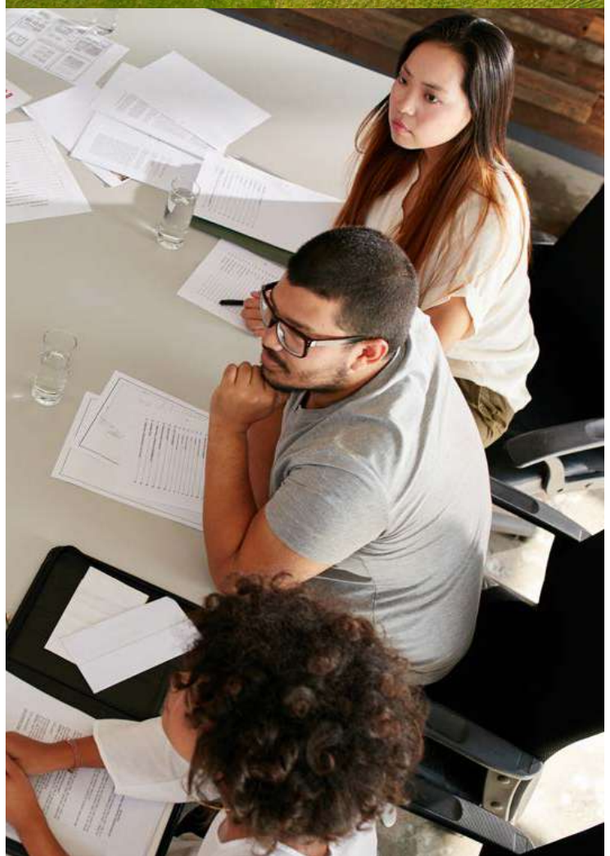

Ingénieur-territorial : le métier au cœur de la direction régionale de demain

À l'ADEME, les directions régionales (DR) sont un maillon essentiel pour encourager la transition écologique dans les territoires, grâce à des produits et services uniques.

Au nombre de 17, elles permettent un fort maillage du territoire, en métropole comme en outre-mer et un accompagnement au plus près des porteurs de projets.

Accélérer leur rôle et leur impact auprès des collectivités, c'est l'ambition du projet « DR à 5 ans ». Comment ? En assurant la montée en compétence des ingénieurs pour assurer leur mission d'animation territoriale (voir encadré ci-dessous) et d'accompagnement des collectivités !

Concrètement, il s'agit de permettre à chaque ingénieur en DR de se former progressivement sous forme de parcours d'accompagnement adaptable, évolutif et collaboratif pour acquérir toutes les compétences et disposer des ressources nécessaires pour endosser un rôle de référent territorial. À la clé, la capacité d'accompagner les collectivités dans leur projet de transition écologique via les approches territoriales !

L'ANIMATION TERRITORIALE EN DIRECTION RÉGIONALE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une approche systémique requérant de bien connaître : l'écosystème territorial (activités du territoire, les jeux d'acteurs, les dynamiques et projets, les forces/faiblesses, etc.), le fonctionnement des collectivités de manière fine (connaître et comprendre les organisations internes), la gouvernance et les questions politiques.

L'ingénieur territorial :

- Aide la collectivité à se poser les bonnes questions pour sa démarche transition écologique, donne l'impulsion pour faciliter l'émergence de projets de transition écologique et assure le suivi global des démarches.
- Mobilise l'expertise ADEME (connaissances techniques et de l'offre ADEME) et développe ainsi une approche de marketing de services vis-à-vis des collectivités.
- Prospecte sur son territoire, en direct ou en mobilisant un réseau d'acteurs locaux, pour identifier et mettre en relation des porteurs de projets territoriaux avec les instructeurs concernés.

L'ADEME 48 SE TRANSFORME

En matière de responsabilité sociétale, l'ADEME a sa boussole

Engagée pour la transition écologique, l'ADEME a à cœur de mettre en accord sa mission, ses valeurs et ses actes. C'est ce souci de cohérence qui a conduit l'Agence à formaliser en mars 2021 une feuille de route RSE, dans laquelle elle prend de nouveaux engagements concrets pour devenir une organisation exemplaire en matière de responsabilité sociétale.

Dans son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2023 signé avec l'État, l'ADEME prend part aux objectifs de développement durable (ODD) de la France. Pour réussir, l'Agence a choisi d'être exemplaire dans son fonctionnement, et au-delà de sa mission naturelle en faveur de la transition écologique, d'intervenir plus délibérément en matière de lutte contre la pauvreté ou les inégalités sociales. La feuille de route RSE qui a été élaborée collectivement au sein de l'ADEME est le fil rouge de cette démarche. Elle irrigue les projets et le travail quotidien de tous les Adémiennes et Adémiens et c'est un élément important de sa transformation.

Elle s'organise autour de cinq grands axes aussi bien vers les collaborateurs que les parties prenantes (entreprises, citoyens, territoires…) : « impliquer les partenaires et les salariés », « éclairer par une expertise objective », « mobiliser les parties prenantes », « engager tous les salariés », « satisfaire l'épanouissement professionnel ». Elle est alimentée à la fois par des engagements pris par la direction de l'Agence et par les initiatives ou propositions remontées par les équipes.

En 2021, l'ADEME a ainsi augmenté la part d'approvisionnement en énergies renouvelables de ses sites et réduit l'impact carbone des activités de l'Agence. En prolongement de la labellisation Numérique Responsable (voir page suivante) qu'elle vient d'obtenir, elle vise à devenir une vitrine de la *low tech* avec des outils numériques écoconçus, des smartphones reconditionnés, des actions pour allonger la durée de vie des matériels informatiques ou des *data centers* plus économes en énergie. Autres fronts sur lesquels l'Agence se mobilise : la rationalisation de son parc immobilier, les achats responsables, la lutte contre le sexisme ordinaire ou encore le développement de contrats à impact social en s'appuyant sur des organismes disposant d'une expertise sociale, en particulier sur la pauvreté et les inégalités…

Le tout s'accompagne d'indicateurs transparents et surtout d'un état d'esprit qui favorise l'expérimentation et les progrès cumulatifs, sans éluder les difficultés rencontrées. La cellule qualité-transversalité-RSE de l'Agence veille au respect des engagements et maintient la dynamique en organisant des temps d'échanges permettant à chaque Adémien de s'informer et de partager, y compris ses difficultés, à être « exemplaire » dans son activité professionnelle et sa sphère personnelle, de quoi renforcer encore le sens et les valeurs que chaque salarié met à réaliser sa mission.

Août 2019
Le Comex formule des orientations et objectifs RSE pour l'ADEME.

Novembre 2019
Les orientations RSE structurent le COP et les objectifs sont reliés aux ODD.

Mars 2021
Arnaud Leroy lance la feuille de route RSE.

L'ADEME 49 SE TRANSFORME

Sur la voie de la sobriété numérique

Depuis plusieurs années, l'ADEME accompagne le grand public et les entreprises pour les aider à réduire leur empreinte numérique. Des conseils qu'elle s'applique à elle-même en interne à travers de nombreuses actions menées localement par ses différents sites et directions. Pour aller plus loin et embarquer l'ensemble des Adémiens, l'Agence a souhaité s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue structurée et globale. Pour cela, elle s'est lancée en 2020 dans la démarche de certification de l'Institut du numérique responsable, qui lui a attribué son label NR en octobre 2021 pour une durée de trois ans.

Reposant sur un référentiel organisé autour de 4 grands axes et 14 principes, ce label permet à une organisation, quelle que soit sa taille, d'agir sur tous les fronts de la sobriété numérique : stratégie et gouvernance, communication et formation, cycle de vie des équipements et logiciels, usages, écoconception des services numériques… Il certifie des engagements pour les trois ans à venir et prévoit un audit de suivi au bout de 18 mois.

Pour cette première certification, l'ADEME a choisi de labelliser ses systèmes d'information qui représentent 90 % de ses impacts numériques. Conduite par la Direction environnement du travail et systèmes d'information (DETSI) avec un comité de pilotage réunissant plusieurs autres entités (achats, communication, RSE…) elle se concrétisera dès 2022 par de nombreuses actions : optimisation et pilotage du cycle de vie avec le déploiement de pratiques responsables (achats de matériels recyclés ou reconditionnés, réparation, dons de PC à des associations…), écoconception des applications, sensibilisation des Adémiens aux écogestes, opération de nettoyage des données et des fichiers… Autant d'initiatives dont l'Agence mesurera chaque année l'avancée à l'aide d'indicateurs chiffrés afin de progresser sur la voie de sa sobriété numérique.

« Ce qui me touche à l'ADEME, c'est cette volonté de donner du sens. On n'y travaille pas par hasard. S'appliquer ses propres recommandations, mais aussi défricher, expérimenter, et partager sur les réussites ou les apprentissages, c'est aussi ça notre exemplarité !
Au cœur de toute action RSE : l'échange humain. Comment améliorer notre environnement, notre quotidien et celui de la société ? En interne, je pense par exemple au numérique responsable, à la réduction de nos impacts (notamment en matière de transports), à la qualité de vie au travail, ou encore à de nouvelles thématiques d'échanges comme la biodiversité.
Et en externe, je trouve particulièrement admirable le travail mené par les équipes en région et au siège pour coconstruire avec les partenaires les orientations futures, ou brainstormer sur les changements de comportements, individuels et collectifs.
Le potentiel est infini, et la qualité des changements se perçoit avec le temps : "Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin" dit le proverbe africain. »

L'ADEME 50 SE TRANSFORME

À l'ADEME de leur faire préférer le train…

Les voyages en avion représentent 57 % des émissions de gaz à effet de serre des déplacements professionnels des collaborateurs de l'ADEME. Pour réduire son empreinte carbone, l'Agence a mis en place une « bourse interne carbone » destinée à encourager le report des voyages en avion vers le train entre ses principaux sites (Valbonne-Sophia Antipolis, Montrouge et Angers). À la clé ? Un « bonus train » de 150 euros par aller-retour en TGV versé à l'équipe de l'Adémien qui troque l'avion contre le train, à utiliser pour des moments de convivialité. Cette expérimentation a porté ses fruits. Entre 2019 et 2021, par exemple, les économies de CO_2 réalisées dans la même période se sont élevées à 187 tonnes ! Un dispositif qui sera sans surprise reconduit en 2022.

Le client au cœur de la transformation grâce à de nouveaux outils de gestion

L'ADEME 51 SE TRANSFORME

La transformation de l'ADEME passe aussi par le déploiement de nouvelles solutions digitales qui permettent d'optimiser les activités de gestion au bénéfice des clients et des Adémiens. Explications à travers trois nouveaux outils orientés clients, coconstruits avec l'ensemble des métiers de l'Agence.

AGIR

Parmi les nouveaux outils développés et déployés ces derniers mois dans le cadre du plan de transformation de l'ADEME, « AGIR pour la transition » est le plus visible de ses clients.

Cette plateforme numérique, accessible depuis juin 2020, réunit dans un espace dédié à chaque catégorie de clients (particuliers, entreprises, collectivités) tous les conseils et services de l'ADEME pour agir en faveur de la transition écologique. Quel que soit le profil d'utilisateur, l'objectif est le même : proposer un parcours client fluide et simple pour accéder en quelques clics aux informations, conseils, guides pratiques, études, aides et autres accompagnements de l'Agence. Plébiscitée par les utilisateurs de plus en plus nombreux à s'y connecter depuis sa mise en ligne (voir chiffres clés), AGIR s'enrichit de mois en mois de nouveaux contenus et fonctionnalités de personnalisation dans une démarche d'amélioration continue.

OPALE

Autre projet qui contribue progressivement à faciliter le travail quotidien de 700 Adémiens (gestionnaires, responsables administratifs et juridiques, ingénieurs…) sur la gestion des aides de l'agence et leurs contrats de financement : OPALE.

Il permet également de dématérialiser la relation entre l'agence et les bénéficiaires pour le suivi de leurs contrats, le dépôt des documents techniques et financiers et la gestion du versement de l'aide. Développé par une équipe projet transversale, il propose déjà dans ses 1res versions quelques bénéfices très concrets : une dématérialisation permettant l'optimisation des échanges entre les porteurs de projets et les Adémiens, le suivi des opérations, de leurs contrats et de tous les documents associés sur l'ensemble de leur cycle de vie… Les versions suivantes permettront d'élargir le champ des fonctionnalités proposées et de poursuivre ainsi les bénéfices de ce nouvel outil.

CONNECT

Troisième outil de gestion emblématique de la transformation de l'agence et de sa volonté de placer ses publics au centre de ses missions : celui de la gestion de la relation de l'ADEME avec ses clients (CRM[1]).

Déployé en 2021, cet outil dénommé CONNECT révolutionne la relation entre l'ADEME et ses clients ou partenaires (État, grand public, entreprises, collectivités, monde de la recherche, prestataires…). S'appuyant sur une base unique regroupant tous les contacts, il permet d'accroître la diffusion des services et produits de l'Agence grâce à des communications personnalisées et mieux ciblées. Il améliore également la qualité de la relation entre les équipes de l'ADEME et leurs interlocuteurs à l'aide d'un suivi et du partage de toutes les interactions ou en centralisant toutes les demandes entrantes (formulaires de contact, appels téléphoniques, e-mails…) qui sont redistribuées automatiquement aux équipes *ad hoc*.

LA PLATEFORME AGIR EN CHIFFRES

AU 1ER JANVIER 2022

agirpourlatransition.ademe.fr

3 850 000 pages consultées

2 150 000 visiteurs

25 300 comptes utilisateurs créés.

[1] *Customer Relationship Management* (gestion de la relation client).

LE DÉCRYPTAGE DE FLORENCE

« "Rendons possible la transition écologique". J'aime citer ce slogan qui guide l'ensemble de la transformation de l'ADEME et lui donne tout son sens.
Que ce soit à propos des outils de gestion et de leur transformation numérique tels que présentés ici, mais aussi sur tous les autres chantiers, qui viennent revisiter les processus pour les optimiser et les rendre plus efficaces ou organiser et valoriser les métiers de l'Agence pour leur reconnaissance et leur adaptation.
Je suis toujours très reconnaissante aux nombreux Adémiens qui s'investissent, s'engagent, font part de leurs expériences et de leurs réflexions et permettent la mise en œuvre concrète de cette transformation pleine d'avenir pour tous. »

L'ADEME 52 SE TRANSFORME

Recrutement : à mission exceptionnelle, renfort exceptionnel

Challenge relevé ! Afin d'être au rendez-vous du Plan de relance et de ses programmes de transition écologique (hydrogène, décarbonation de l'industrie, tourisme durable…), l'ADEME a renforcé ses équipes de manière exceptionnelle. Grâce à une enveloppe du gouvernement, 139 intérimaires (93 ingénieurs, 33 cadres de gestion et 13 collaborateurs des fonctions support) ont été recrutés en un temps record pour une durée de 18 mois. Les postes créés spécialement pour absorber cette hausse de l'activité ont également été ouverts aux Adémiens dans le cadre d'une mobilité interne temporaire, dont 27 d'entre eux ont bénéficié.

Ce renfort, qui représente plus de 10 % des effectifs de l'Agence, permet de mettre en œuvre les nouveaux appels à projet de France Relance et d'accompagner les porteurs de projets, du dépôt de leurs dossiers jusqu'au suivi du financement. Au-delà du recrutement en lui-même, et malgré le contexte de la Covid-19, toute l'Agence s'est mobilisée pour former et intégrer ces collaborateurs temporaires qui, grâce à leur expérience au sein de l'ADEME, sont devenus un véritable atout pour l'Agence.

ORGANIGRAMME

AU 1ER MARS 2022

Directrice de cabinet
C. Marek

Conseiller du Président et responsable du Plan France Relance :
G. Abecassis

Conseillère Europe et international
M. d'Adesky

Président-directeur général
A. Leroy

Direction de l'Inspection Générale (DIG)
T. Laffont

Agence comptable (AC)
M. Yaouanc
Adj. C. Tourpin

Direction de la supervision des filières REP (DSREP)
J.C. Caudron

Direction Générale déléguée
F. Boissier

Directrice Transition écologique des Grands Comptes
N. Boeglin

Cellule Qualité Transversalité RSE
J.M. Bouchereau

DEMTE

Direction Exécutive de la Mobilisation pour la Transition Écologique (DEMTE)
K.Lefeuvre

Service Mobilisation des professionnels (SMP)
C. Cros
Adj. H. Bortoli

Service Digital & Co (Digital&Co)
C. Nirup

Service Mobilisation Citoyenne et Média (SMCM)
V. Martin

Cellule Stratégie Numérique

Mission Budget Gestion Méthodes

DEEP

Direction Exécutive de l'Expertise et des Programmes (DEEP)
B.Perrissin-Fabert
Adj. D Marchal

Direction Adaptation, Aménagement et Trajectoires bas-carbone (DAAT)
J. Ransquin

Pôle Adaptation
R. Bellini

Pôle Trajectoires
H. Lefebvre

Pôle Aménagement des villes et territoires
D. Sanna

Direction Entreprises et Transitions industrielles (DETI)
N
Adj. V. Devries

Cellule Mobilisation des Entreprises
G. Creze

Service Industrie (SI)
S. Padilla
C. Borde

Pôle Financement et programmation IA
J. Donon
Adj. G. Daill

Pôle Suivi du financement et valorisation IA
R. Le Bars
Adj. G. Dail

Pôle Gestion IA
S. Delarue

Direction Economie circulaire (DECi)
M. Cheverry
Adj. R.Marion

Service Ecoconception et recyclage (SER)
R. Guastavi

Coordination Evaluation Valorisation (SCEV)
J.C. Pouet

Service Consommation Responsable (SCR)
P. Galio

Service Valorisation Déchets (SVD)
K. Filmon

Direction Villes et Territoires Durables (DVTD)
J. Caire
Adj. G. Aymoz

Service Transports et Mobilité (STM)
M. Tholance
Adj. Y. Tremeac

Service Bâtiment (SB)
M. Pasquier
Adj. R. Caumont

Service Evaluation de la Qualité de l'Air (SEQA)
N. Dueso

Service Friches Urbaines et Sites Pollués (SFUSP)
B. Roqueplan
Adj. A. Petiteau
F. Cadiere

Direction Bioéconomie et Energies Renouvelables (DBER)
J. Mousset
Adj. B.Genthon

Service Réseaux et Energies Renouvelables (SRER)
J.M. Parrouffe
Adj . B. Khebchache
Adj. S. Louillat

Service Forêts Alimentation et Bioéconomie (SFAB)
E. Machefaux

DEI

Direction Europe et International (DEI)
P. Masset

DRH

Direction des Ressources Humaines (DRH)
A. Breitenstein
Adj. P. Chepin

Service Développement des Ressources Humaines (SDRH)
L. Proutière

Service Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (SGPRH)
J. Dubot-Richard

DET

Direction Exécutive des Territoires (DET)
N. Soudon
Adj. J. Colosio
Adj. G. Guyonvarch

Service Synthèse et Gestion Régionales (SSGR)
C. Mascart

Service des Politiques Territoriales (SPoT)
E. Vesine
Adj. R. Forestier

Métropole

Auvergne / Rhône-Alpes
F. Dumaitre (DR)
E. GOY (DRA)
N. (DRD)

Bourgogne / Franche-Comté
B. Aubert
JL. Saublet

Corse
JM. Ambrosiani (DR)

Grand Est
J. Betton (DR)
T. Baig (DRD)
C. Reif (DRD)

Occitanie
C Vachey (DR)
C. Fabre (DRD)
N. (DRA)

Provence-Alpes-Côte d'Azur
Y. Le Trionnaire (DR)
C. Chery (DRA)

Bretagne
J.N. Guerre (DR)
J. Roisil (DRA)

Centre-Val de Loire
M. Amjahdi (DR)

Hauts de France
H. Pignon (DR)
A. Jacques (DRD)
E. Vidalenc (DRA)

Ile de France
J. Almosni
Adj. R Gerson

Normandie
F. Legentil (DR)
N. (DRD)

Nouvelle Aquitaine
L. Poitevin (DR)
E. Bejanin (DRD)
J. Dancoisne (DRD)
M. Anglade (DRA)

Pays de la Loire
É. Prud'homme (DR)
B. Lacroix (DRA)

Outre-mer

Guadeloupe
J. Roch (DR)

Guyane
I. Hermiteau (DR)

Martinique
J.F. Mauro (DR)

Réunion / Mayotte
F. Guillot (DR)

Représentations Territoriales

Nouvelle-Calédonie
C. Rantien

Polynésie Française
C. Haugomat

St-Pierre et Miquelon
P. Bourgeois

DEPR

Direction Exécutive Prospective et Recherche (DEPR)
V. Quiniou-Ramus
Adj. A. Varet

Directeur en charge des études socio-économiques :
P. Jolivet

SG

Secrétariat Général (SG)
N. Leandri

DAF

Direction des Affaires Financières (DAF)
E. Brevelet
Adj. F. Albert
Adj. Thèm.
P. Rivallin

Pôle Qualité de gestion

Pôle Budget

Pôle Centre de gestion

Pôle Contrôle de gestion

Pôle Ingénierie financière

DETSI

Direction Environnement de Travail et Systèmes d'Information (DETSI)
M. Viot
Adj. thém.
S. Granseigne
Adj. Thém.
P. Leclerc

Pôle Coordination

Pôle Environnement de travail

Pôle Projets numériques

Pôle Données et communs numériques

Pôle Infrastructures numériques

DAJ

Direction des Affaires Juridiques et des Achats (DAJ)
L. Morinière
Adj. thém.
M. Bernard

Pôle Achats

Pôle Aides

Pôle Affaires juridiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Suivez les actualités de l'Agence et de la transition écologique en vous abonnant à ADEME MAGAZINE sur
→ infos.ademe.fr

Découvrez la plateforme AGIR, porte d'entrée vers les conseils et les services de l'ADEME.

Elle propose des solutions concrètes à tous les citoyens, acteurs économiques et territoires qui veulent agir pour la transition écologique : contenu personnalisé, dépôt de projets pour financement, solutions et retours d'expérience.

→ agirpourlatransition.ademe.fr

011804

52histoires2021.ademe.fr

9 791029 703522